

# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce document récapitule le résultat de l'évaluation des risques professionnels au sein de votre entreprise. Il s'agit d'un document conforme qui pourra être remis en cas de besoin.

## FAM IRIS

- 54, avenue de la République 1
  - 94800 VILLEJUIF
- Siret : **77574052500529**  
Code Naf :

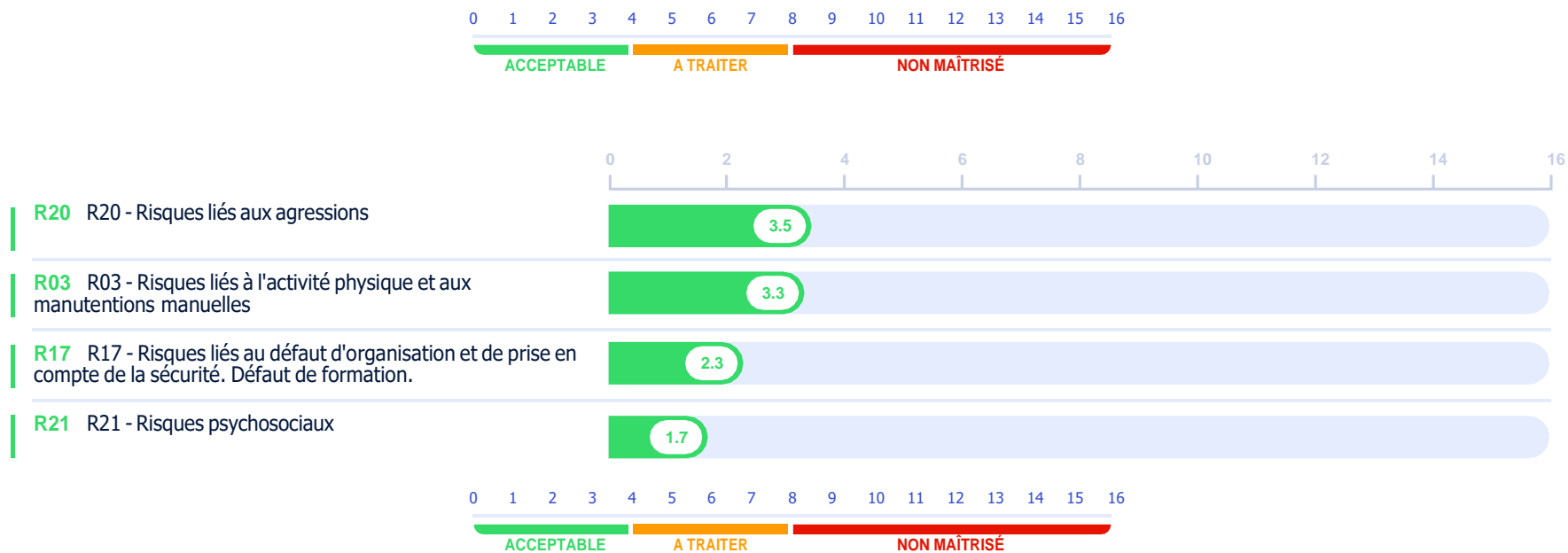
Mis à jour le 30/07/2024

## LISTE DES UNITÉS DE TRAVAIL CONCERNÉES

- Activité d'accompagnement éducatif
- Activité d'accompagnement  
psychologique
- Activité d'accompagnement social
- Activité d'administration
- Activité d'animation
- Activité de conduite
- Activité de lingerie
- Activité de maintenance des locaux
- Activité de nuit
- Activité de soins
- Activité d'encadrement
- Activité d'hygiène et de toilette
- Risques généraux communs
- Risques psychosociaux communs
- Risques naturels

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif



## RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié fait face à l'agressivité d'une personne.</b>	Mise en place d'un partage et de retours d'expérience, pour améliorer l'anticipation des crises et des conflits.	FORMATION
	Signalement des incidents survenus.	FORMATION
	Identification et recensement des potentielles sources de difficultés rencontrées avec les usagers.	FORMATION
	Mise en place d'une médiation si nécessaire.	FORMATION
	Rédaction de protocoles de coordination et de gestion de crise décrivant le rôle de chacun, les personnes ou services à contacter et la conduite à tenir.	FORMATION
<b>Le salarié est victime d'une agression.</b>	Echange systématique avec les salariés après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans les démarches administratives, médicales et judiciaires qu'ils pourraient être amenés à engager.	ORGANISATION
	Formation et sensibilisation des salariés aux bonnes pratiques en matière de gestes de contention bienveillante.	ORGANISATION
<b>Le salarié prend en charge des personnes accompagnées de différentes nationalités.</b>	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	FORMATION

### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est amené à assurer de la manutention de personnes accompagnées	Fourniture de matériel pour réduire les contraintes de charges et de postures.	FORMATION
	Intervention d'un ergonome ou réalisation d'une analyse de poste.	EQUIPEMENT

### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne accompagnée	Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure.	FORMATION
	Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner.	FORMATION
Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne accompagnée	Evaluation des risques liés aux différentes activités des salariés : loisirs éducatifs, activités de plein air... Mise en place de mesures de prévention et respect de ces mesures. Rédaction d'un compte-rendu des incidents.	ORGANISATION
Le salarié prépare une activité de plein air pour un groupe de personnes accompagnées.	Organisation et traçage du suivi des animations.	ORGANISATION
	Réalisation de retours d'expérience.	ORGANISATION
	Mise en place de comptes rendus d'incident.	ORGANISATION

## RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié est seul face à une situation complexe.</b>	Réflexion en interne sur la composition de l'équipe en lien avec les spécificités du public et les risques induits. Renforcement, si besoin, des groupes en tension ou en fonction des spécificités des personnes accompagnées.	ORGANISATION
<b>Le salarié doit s'entretenir avec une personne accompagnée.</b>	Mise à la disposition des salariés, d'un espace de travail leur permettant d'assurer, en toute confidentialité, leurs entretiens avec les personnes qu'ils accompagnent.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié travaille souvent avec des délais contraints.</b>	Mise à disposition des salariés, d'une autonomie suffisante dans la gestion de leurs activités quotidiennes dans le respect des contraintes du service et des exigences des situations d'urgence.	MANAGEMENT
	Organisation de l'attribution de la mission le plus en amont possible, pour que les salariés puissent planifier et hiérarchiser leur travail et éviter de le traiter dans l'urgence. Accompagnement par l'encadrant de proximité pour la hiérarchisation éventuelle des situations...	MANAGEMENT
<b>Le salarié a une amplitude de travail importante et des horaires atypiques.</b>	Evaluation régulière de la charge de travail des salariés. Réalisation d'ajustements, si besoin.	MANAGEMENT
	Etablissement des plannings à l'avance et communication auprès des salariés pour leur permettre de formuler des contraintes personnelles.	MANAGEMENT
	Respect des dispositions conventionnelles relatives aux changements de planning.	MANAGEMENT
	Prise en compte, chaque fois que cela est possible dans le cadre des exigences du service, des contraintes personnelles.	MANAGEMENT
	Respect du droit à la déconnexion.	MANAGEMENT

<b>Le salarié est confronté à la détresse de personnes en grande difficulté.</b>	Sensibilisation / formation des salariés à la gestion de situations à forte charge émotionnelle.	FORMATION
	Accompagnement dans la prise de distance avec leurs émotions.	FORMATION
	Participation à des groupes d'analyse de la pratique professionnelle.	FORMATION
<b>Le salarié souhaite échanger sur une situation vécue.</b>	Organisation de réunions qui permettent aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Si besoin, mise en place d'une supervision externe pour accompagner les salariés.	ORGANISATION
<b>Le salarié souhaite échanger avec ses collègues sur un cas difficile à gérer.</b>	Organisation de réunions pluridisciplinaires avec l'ensemble des salariés pour évoquer et partager les situations de travail afin d'adopter des stratégies cohérentes au sein de l'équipe. Ecoute et prise en compte de leurs constats et leurs préconisations.	ORGANISATION
	Favorisation du travail collaboratif.	ORGANISATION
<b>Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence.</b>	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.	ORGANISATION
<b>L'animateur fait face à des situations à forte charge émotionnelle.</b>	Mise à disposition de l'intervention d'un psychologue sur site, le cas échéant.	FORMATION
	Mise à disposition des salariés, de la possibilité d'appeler un psychologue indépendant afin d'évacuer la charge émotionnelle accumulée au cours de son activité.	FORMATION

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Mise à disposition par la branche, d'une plateforme d'écoute psychologique au 0 805 230 443.		Non renseigné	01/07/2024
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.		Non renseigné	01/07/2024



## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique



## Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le psychologue rencontre les bénéficiaires ou leur famille.	Formation des psychologues à l'anticipation et à la gestion de situations conflictuelles.	FORMATION
	Mise en place d'un partage et de retours d'expérience, pour améliorer l'anticipation des crises et des conflits.	FORMATION
	Signalement des incidents survenus.	FORMATION
	Identification et recensement des potentielles sources de difficultés rencontrées avec les usagers.	FORMATION
	Mise en place d'une médiation si nécessaire.	FORMATION

### RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille à son bureau.	Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges	EQUIPEMENT

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le psychologue reçoit un bénéficiaire présentant une addiction.	Formation des psychologues à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	FORMATION

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le psychologue réalise une tâche se heurtant à son éthique professionnelle	Description claire de leurs missions et des responsabilités et délégations qui leur sont confiées.	ORGANISATION
	Mise en place d'échanges avec l'encadrement, pour que le psychologue puisse ne pas déroger à son code de déontologie dans la mission qui lui est confiée.	ORGANISATION
Le psychologue participe à la réunion pluridisciplinaire.	Participation du psychologue aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire.	ORGANISATION
	Prise en compte de l'approche psychologique dans le projet de service.	ORGANISATION
Le psychologue échange sur ses pratiques professionnelles.	Mise en place d'une supervision externe pour les psychologues.	ORGANISATION
Le psychologue rencontre les	Information des psychologues sur le fonctionnement des services avec lesquels ils travaillent.	FORMATION
	Facilitation de la mise en partage d'informations avec les partenaires extérieurs (éducation, sanitaire, judiciaire).	FORMATION

<b>bénéficiaires ou leur famille.</b>	Organisation des réunions de service pour que le psychologue puisse y participer.	FORMATION
	Participation de l'équipe pluridisciplinaire au projet individuel.	ORGANISATION
<b>Le psychologue est présent lors des réunions concernant le projet individuel de la personne accompagnée.</b>	Attention portée à ce que les psychologues planifient des temps de récupération entre les RDV.	ORGANISATION
	Planification de créneaux pendant lesquels les psychologues peuvent répondre aux éventuelles et diverses sollicitations internes.	ORGANISATION
	Information aux autres salariés afin qu'ils respectent cette planification.	ORGANISATION
<b>Le psychologue est soumis à des contraintes psychologiques dans le cadre de son activité professionnelle.</b>	Prise en compte des temps de déplacement des psychologues dans la planification de leurs activités.	ORGANISATION
	Organisation de points réguliers avec eux pour s'assurer du bon équilibre de leur charge de travail.	ORGANISATION
<b>Le psychologue travaille dans différents établissements / services.</b>	Information des salariés sur la mise la mise en œuvre de l'accompagnement proposé aux salariés par le psychologue. Définition claire de la mission.	FORMATION
<b>Le psychologue intervient auprès d'un de ses collègues en souffrance.</b>	Prise en compte des contraintes de l'activité et des contraintes des structures dans l'organisation du travail des psychologues.	ORGANISATION
	Mise en place de contrats de travail adapté à l'organisation du travail permettant d'assurer la stabilité de l'accompagnement.	ORGANISATION

**Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence.**

Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.

ORGANISATION

**RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit**

**SITUATION DE TRAVAIL**

**MESURE DE PRÉVENTION**

**TYPE DE MESURE**

**Le salarié travaille à son bureau.**

Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges

EQUIPEMENT

**RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage**

**SITUATION DE TRAVAIL**

**MESURE DE PRÉVENTION**

**TYPE DE MESURE**

**Le salarié travaille à son bureau.**

Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges

EQUIPEMENT

## PLAN D'ACTION

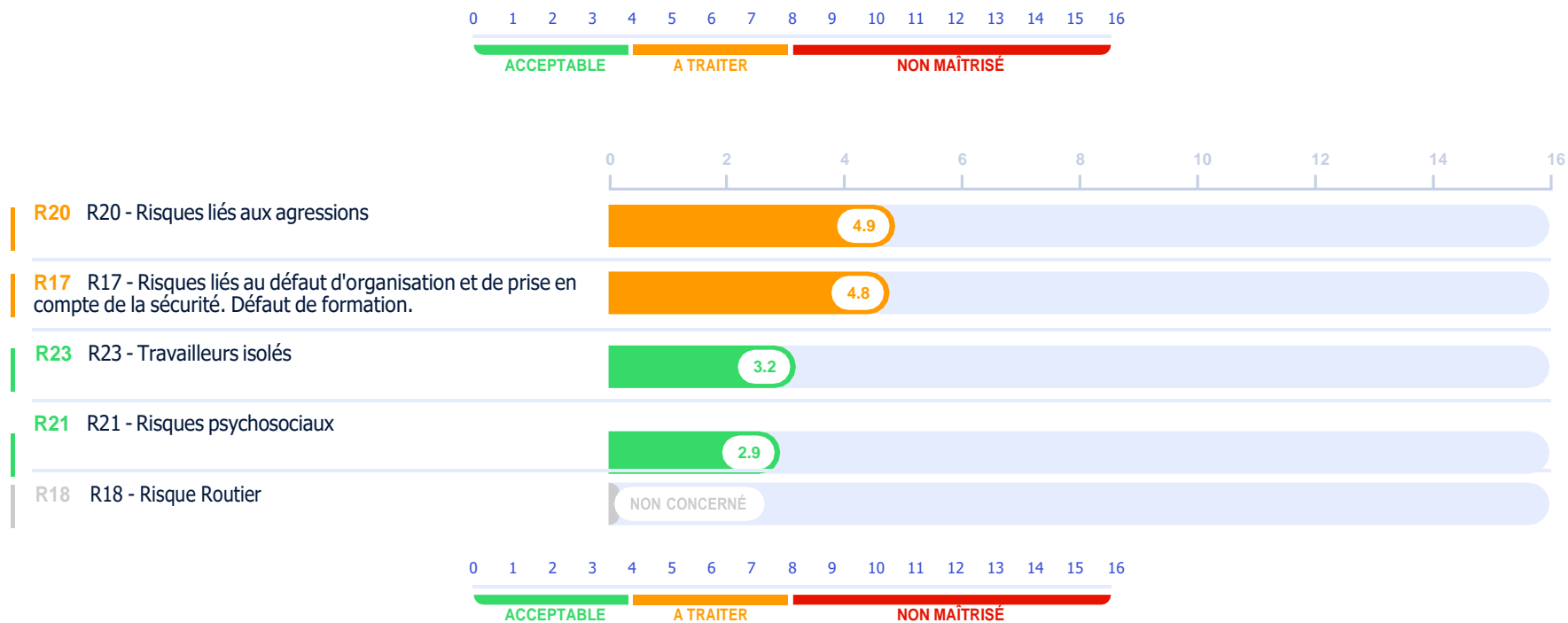
### Actions retenues

#### Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Rédaction de protocoles de coordination et de gestion de crise décrivant le rôle de chacun, les personnes ou services à contacter et la conduite à tenir.		Non renseigné	01/07/2024

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'accompagnement social



## Unité de travail : Activité d'accompagnement social

### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est victime d'une agression verbale ou physique.	Formation des salariés à la prévention et à la gestion de situations conflictuelles.	FORMATION
	Mise en place d'un dialogue systématique après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans l'ensemble des démarches qu'ils pourraient être amenés à engager.	FORMATION
Le salarié prend en charge des personnes accompagnées, de différentes nationalités.	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	FORMATION

### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne.	Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure.	FORMATION
	Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner.	FORMATION
	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les animateurs doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.	ORGANISATION



## RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié intervient dans un endroit isolé.</b>	Mise à disposition des salariés, d'un téléphone portable ou d'un moyen de communication opérationnel, lorsqu'ils travaillent de façon isolée.	EQUIPEMENT
	Organisation du travail en binôme, dans le cas de nouvelles personnes accompagnées ou de personnes accompagnées ayant un comportement dangereux ou agressif.	EQUIPEMENT
	Mise en place d'une procédure lorsque les salariés travaillent dans des conditions d'isolement.	EQUIPEMENT

## RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié est contraint par des problèmes de temps.</b>	Attribution aux salariés d'une latitude suffisante dans la gestion de leurs activités, afin qu'ils les planifient et qu'ils les hiérarchisent pour ne pas avoir à les traiter en urgence.	MANAGEMENT
	Anticipation des contraintes le plus en amont possible, pour qu'ils puissent les réguler.	MANAGEMENT
<b>Le salarié a une amplitude de travail importante.</b>	Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin.	ORGANISATION
<b>Le salarié est soumis à des</b>	Formation des salariés à la gestion de situations à forte charge émotionnelle.	FORMATION
	Accompagnement à la gestion des émotions.	FORMATION

<b>situations complexes.</b>	Organisation de réunions d'équipe pour évoquer l'ensemble des situations.	FORMATION
	Mise en place d'échanges informels.	FORMATION
<b>Le salarié souhaite partager sur ses activités.</b>	Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.	ORGANISATION
	Mise en place d'une supervision externe.	ORGANISATION
<b>Le salarié gère seul des dossiers particulièrement complexes.</b>	Organisation du soutien et de l'accompagnement des salariés par leurs responsables, lorsqu'ils connaissent des périodes de doute liées aux difficultés à faire aboutir leurs dossiers.	ORGANISATION
	Encouragement à s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire.	ORGANISATION
	Formation des salariés pour qu'ils puissent développer leurs connaissances et acquérir d'autres compétences, utiles pour leur travail.	ORGANISATION
<b>Le salarié accompagne une personne étrangère</b>	Organisation de sensibilisations sur les interactions culturelles des personnes accompagnées.	ORGANISATION
<b>Le salarié fait face à des situations à forte charge émotionnelle.</b>	Possibilité pour le salarié d'avoir recours à un psychologue indépendant afin d'évacuer la charge émotionnelle éventuelle.	ORGANISATION
<b>Le salarié souhaite partager avec ses collègues sur ses activités .</b>	Mise en place de groupes d'analyse de la pratique professionnelle.	ORGANISATION
	Organisation de temps d'échange en équipe pluridisciplinaire.	ORGANISATION

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement social

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Mise à disposition par la branche, d'une plateforme d'écoute psychologique au 0 805 230 443.		Non renseigné	01/07/2024
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Formation des salariés aux gestes de premiers secours		Non renseigné	01/09/2024

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'administration



## Unité de travail : Activité d'administration

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié doit interrompre son activité pour traiter une demande urgente.	Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.	MANAGEMENT

### RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise un massicot.	Balisage de l'emplacement de la trousse de secours.	FORMATION
	Réapprovisionnement régulier de celle-ci par un salarié identifié.	FORMATION

## RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié s'installe dans un nouveau bureau.	Respect des normes dans la gestion des bureaux attribués aux salariés, notamment pour tout ce qui concerne leur superficie (norme NF X 35-102 : 10 m <sup>2</sup> /personne), les espaces entre les bureaux (plan de travail INRS ED 23) et l'éclairage qui doit être suffisant (norme EN 12464) tout en privilégiant la lumière naturelle.	EQUIPEMENT
	Réflexion sur l'implantation des bureaux, en concertation avec les salariés.	EQUIPEMENT
Le salarié s'installe dans un nouveau bureau.	Fourniture de sièges réglables en hauteur, en inclinaison et adaptés aux morphologies (taille et poids) des utilisateurs.	EQUIPEMENT
	Adaptation du mobilier (taille, hauteur...) aux tâches effectuées et à la morphologie des salariés.	EQUIPEMENT
Le salarié range et archive des dossiers.	Mise à disposition de rangements en nombre suffisant et réalisation régulière de l'archivage.	EQUIPEMENT

## RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise du matériel bureautique d'imprimerie.	Installation des photocopieuses dans un local insonorisé et correctement ventilé, séparé des postes de travail. Installation de cloisons isolantes, si nécessaire.	EQUIPEMENT
	Mise en place d'un entretien et d'un nettoyage régulier des photocopieuses.	EQUIPEMENT

## RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.</b>	Sensibilisation des salariés travaillant de façon prolongée sur écran, aux risques (TMS, fatigue visuelle) et à la nécessité d'alterner les tâches ou de faire des pauses.	FORMATION
	Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.	FORMATION
	Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements.	FORMATION
	Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée.	FORMATION

## RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.</b>	Sensibilisation des salariés travaillant de façon prolongée sur écran, aux risques (TMS, fatigue visuelle) et à la nécessité d'alterner les tâches ou de faire des pauses.	FORMATION
	Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.	FORMATION
	Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements.	FORMATION
	Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée.	FORMATION

## RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise du matériel bureautique d'imprimerie.	Installation des photocopieuses dans un local insonorisé et correctement ventilé, séparé des postes de travail. Installation de cloisons isolantes, si nécessaire.	EQUIPEMENT
	Mise en place d'un entretien et d'un nettoyage régulier des photocopieuses.	EQUIPEMENT
Le volume de la sonnette de l'interphone est élevé.	Installation des bureaux des salariés à l'écart des sources sonores bruyantes.	EQUIPEMENT
	Equipement des salles communes et espaces de travail contre le bruit : revêtement de sol, de murs, panneaux absorbants, appareils et équipements silencieux...	EQUIPEMENT



## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'administration

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.		Non renseigné	01/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'animation



## Unité de travail : Activité d'animation

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Déficit de formation.**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
L'animateur a la charge de la population accompagnée lors de l'activité.	Rédaction, dans la fiche de fonction des animateurs, d'une description claire des missions et des responsabilités associées à ces missions.	ORGANISATION
L'animateur formalise un projet d'animation.	Formation des animateurs aux écrits professionnels. Aide, si nécessaire, à la rédaction de leurs écrits.	FORMATION

**RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
L'animateur prend en charge des personnes accompagnées de différentes nationalités.	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	FORMATION

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
L'animateur a la charge de la population accompagnée lors de l'activité.	Rédaction, dans la fiche de fonction des animateurs, d'une description claire des missions et des responsabilités associées à ces missions.	ORGANISATION

<p><b>L'animateur formalise un projet d'animation.</b></p>	<p>Formation des animateurs aux écrits professionnels. Aide, si nécessaire, à la rédaction de leurs écrits.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>L'animateur est confronté à une situation d'urgence vitale concernant une personne accompagnée.</b></p>	<p>Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les animateurs doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>L'animateur souhaite partager avec ses collègues sur ses activités.</b></p>	<p>Organisation de temps d'échanges réguliers entre les animateurs afin qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques professionnelles.</p>	<p>ORGANISATION</p>

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'animation

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Organisation et traçage du suivi des animations.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Réalisation de retours d'expérience.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Mise en place de comptes rendus d'incident.		Non renseigné	01/07/2024
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.		Non renseigné	01/07/2024

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité de conduite



## Unité de travail : Activité de conduite

### RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié circule par tous les temps.</b>	Mise en place d'équipements adaptés sur les véhicules de service : kit téléphonique bluetooth, supports de smartphones / GPS au pare-brise et pneus adaptés aux conditions météorologiques particulières.	EQUIPEMENT
	Mise en place, dans les véhicules mis à la disposition des salariés, d'un extincteur, d'une trousse de secours régulièrement vérifiée, d'un gilet réfléchissant de haute visibilité, d'un triangle de signalisation de câles, d'un coffret d'ampoules et d'au moins deux éthylotests.	EQUIPEMENT
	Mise à disposition, en nombre suffisant, de sièges auto pour les plus jeunes.	EQUIPEMENT
	Mise à disposition, en nombre suffisant, de rehausseurs dans tous les véhicules, ainsi que de ceintures adaptées.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié vérifie la pression des pneus du véhicule.</b>	Mise en place d'une procédure permettant de signaler et traiter les dysfonctionnements sur les véhicules mis à disposition.	ORGANISATION
	Encouragement à signaler toute anomalie ou tout dysfonctionnement du véhicule (fiche d'observations, demande d'intervention...).	ORGANISATION
<b>Le salarié conduit longtemps et souvent.</b>	Sensibilisation des salariés sur l'importance d'une alimentation équilibrée et d'un sommeil récupérateur pour garder une vigilance au volant.	FORMATION
	Organisation d'un temps suffisant pour déjeuner.	FORMATION
	Prise de pauses lorsque les salariés conduisent sur de longues distances.	FORMATION

<p><b>Un salarié conduit le véhicule de service au garage pour une vidange.</b></p>	<p>Mise en place, d'une procédure pour l'entretien et le contrôle régulier des véhicules par un professionnel.</p>	<p>ENTRETIEN</p>
<p><b>Un salarié récupère les clés du véhicule de service.</b></p>	<p>A la demande de l'employeur, le salarié est en capacité de fournir un permis de conduire valide. Incitation des salariés à déclarer la suspension de leur permis de conduire.</p>	<p>CONTRÔLE</p>
<p><b>Un salarié utilise son véhicule personnel pour ses déplacements professionnels.</b></p>	<p>Contrôle des assurances et des contrôles techniques des véhicules personnels utilisés pour les déplacements professionnels (pour les salariés eux-mêmes et les personnes transportées). Prise en charge possible de l'assurance à titre professionnel, par l'employeur.</p>	<p>CONTRÔLE</p>
<p><b>Le salarié conduit un véhicule pour emmener des personnes accompagnées sur le lieu d'une animation.</b></p>	<p>Application des principes d'un bon comportement de conduite au volant d'un véhicule transportant des personnes accompagnées.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Contrôle du bon équipement et du bon entretien du véhicule.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Le salarié conduit un véhicule pour emmener des personnes accompagnées sur le lieu d'une animation.</b></p>	<p>Mise en place des mesures de sécurité à respecter lorsque les salariés sont au volant : hygiène et rangement du véhicule, vigilance, attention...</p>	<p>SECURISATION</p>



## RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.	Mise à disposition de véhicules de service adéquats (nombre de sièges, places handicapées, boîte de vitesses...) et adaptés aux besoins de la structure.	EQUIPEMENT
Le salarié transporte, dans son véhicule, une personne susceptible de comportements inattendus.	Organisation d'échanges entre les salariés et les équipes médico-sociales.	ORGANISATION
	Prise en compte des remarques des salariés dans l'analyse des comportements des personnes qu'ils accompagnent.	ORGANISATION
	Accompagnement, si besoin, dans la prise de distance avec les situations à forte charge émotionnelle, qu'ils rencontrent dans leur activité.	ORGANISATION
Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.	Diffusion et respect des règles d'utilisation des véhicules de service : prise du véhicule, contrôle, retour, plein de carburant...	ORGANISATION

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié transporte des personnes malades ou présentant un risque infectieux.	Nettoyage et désinfection régulière de l'intérieur des véhicules.	ENTRETIEN
	Programmation systématique du nettoyage lorsqu'un usager contagieux a été transporté.	ENTRETIEN

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité de conduite

**Aucune action de prévention n'a été sélectionnée pour cette unité de travail**

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité de lingerie



## Unité de travail : Activité de lingerie

### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
le salarié repasse le linge.	Mise à disposition de matériel ergonomique et adapté au salarié. Implication du salarié dans le choix du matériel.	EQUIPEMENT

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le personnel manque de produit pour réaliser ses activités.	Élaboration d'un processus de réapprovisionnement des produits d'entretien du linge selon les besoins exprimés par les salariés afin qu'ils travaillent dans des conditions optimales.	EQUIPEMENT

### RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié effectue seul son activité.	Mise en place d'un dispositif de sécurité, permettant aux salariés qui sont seuls dans les locaux de pouvoir prévenir en cas de malaise ou d'accident (prévenir, localiser, secourir).	SECURISATION

## RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

### SITUATION DE TRAVAIL

### MESURE DE PRÉVENTION

### TYPE DE MESURE

**Le salarié utilise du matériel électrique.**

Vérification régulière du bon fonctionnement des appareils électriques (notamment les câbles de raccordement) et changement si nécessaire.

CONTRÔLE

## RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

### SITUATION DE TRAVAIL

### MESURE DE PRÉVENTION

### TYPE DE MESURE

**Le salarié est exposé à des températures supérieures à 24 degrés lors de l'entretien du linge.**

Etude pour la mise en place dans les locaux d'un système de chauffage/climatisation adapté aux tâches effectuées : activité physique réduite, moyenne, intense (entre 15 et 24 degrés) (voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).  
Mise en oeuvre des moyens techniques adaptés.

ORGANISATION

## PLAN D'ACTION

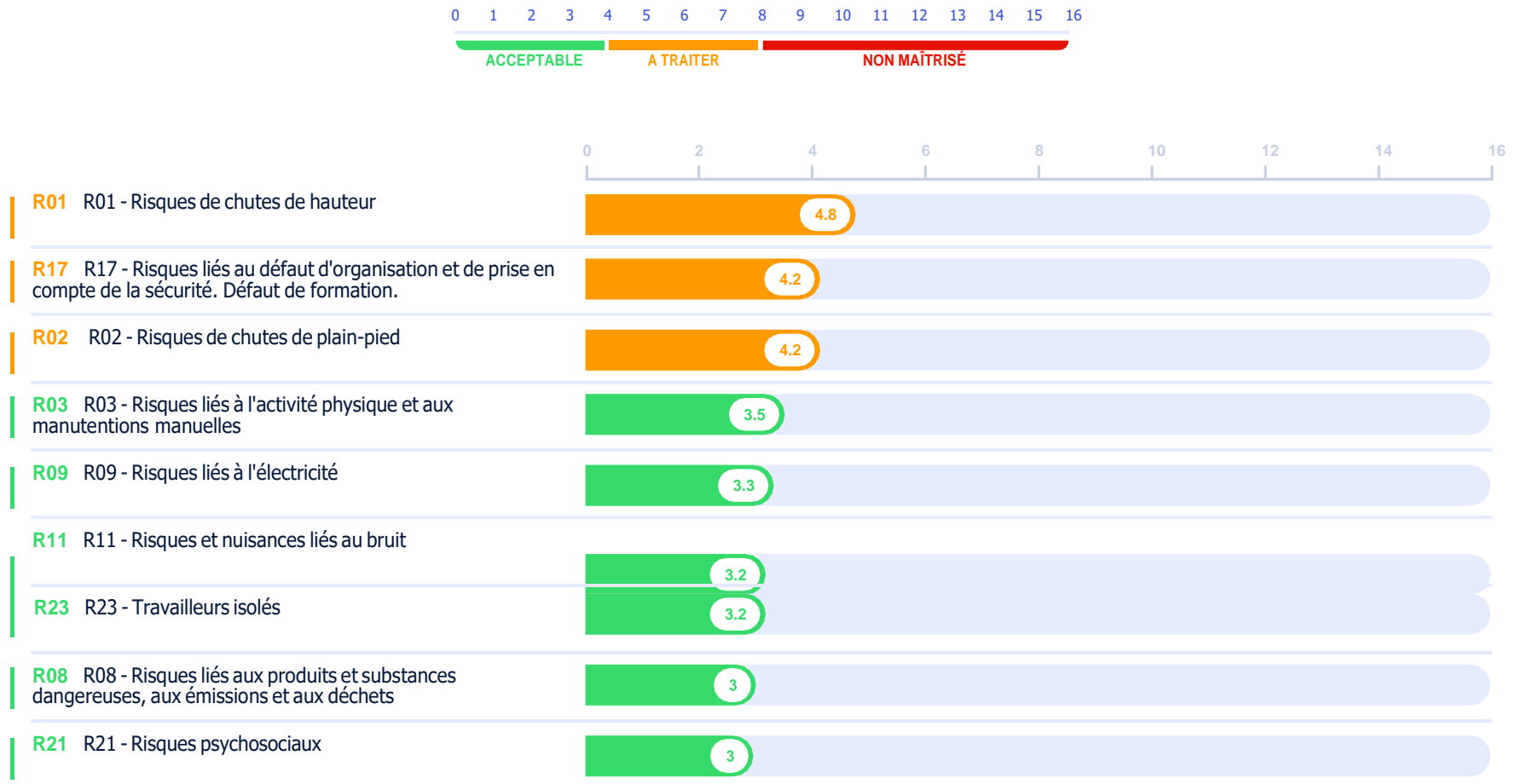
### Actions retenues Unité de travail : Activité de lingerie

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b>	Mise à disposition d'un chariot afin de poser les bacs pour récupérer le linge et le transporter.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b>	Rangement des produits et matériels les plus souvent utilisés de façon à ce qu'ils soient facilement accessibles.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b>	Mise à disposition de matériel ergonomique et adapté au salarié. Implication du salarié dans le choix du matériel.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R21 R21 - Risques psychosociaux</b>	Elaboration d'une organisation de réapprovisionnement des produits d'entretien du linge selon les besoins exprimés par les salariés afin qu'ils travaillent dans des conditions optimales.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R23 R23 - Travailleurs isolés</b>	Mise en place d'un dispositif de sécurité, permettant aux salariés qui sont seuls dans les locaux de pouvoir prévenir en cas de malaise ou d'accident (prévenir, localiser, secourir).		Non renseigné	01/01/2025

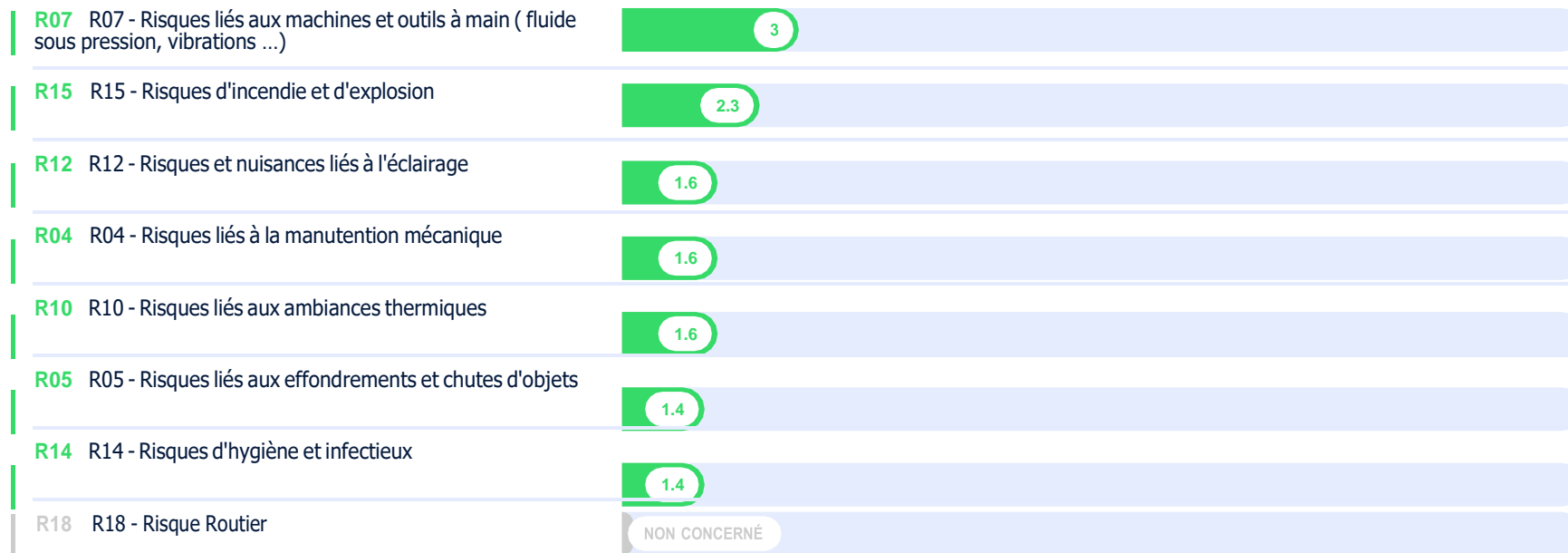
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux</b>	Mise en place, envers les salariés, d'une communication sur le sujet des épidémies.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux</b>	Mise en œuvre des mesures de prévention et d'hygiène pour éviter la contagion.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux</b>	Mise à disposition d'un vestiaire sécurisé pour se changer (Article R4228-6).		Non renseigné	01/07/2024
<b>R10 R10 - Risques liés aux ambiances thermiques</b>	Aération régulière des locaux de la lingerie.		Non renseigné	01/01/2025
<b>R10 R10 - Risques liés aux ambiances thermiques</b>	Sensibilisation des salariés à la nécessité d'aérer régulièrement leurs locaux de travail.		Non renseigné	01/01/2025

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité de maintenance des locaux







## Unité de travail : Activité de maintenance des locaux

### RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié réalise un travail de peinture.	Mise à disposition des salariés, de moyens sécurisés quand ils réalisent des travaux en hauteur : escabeau sécurisé, plateforme mobile, échafaudage mobile, plateforme élévatrice mobile si besoin...	EQUIPEMENT
	Mise en place de formations adaptées aux missions confiées et aux matériels utilisés.	EQUIPEMENT

### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient sur une installation électrique.	Mise en place de formations adaptées aux tâches d'électricité réalisées par les salariés.	FORMATION
	Remise aux salariés des habilitations électriques correspondant aux tâches effectuées afin qu'ils interviennent dans des conditions de sécurité optimales.	FORMATION
	Recours à des intervenants extérieurs en cas de besoin.	FORMATION
Un résident réagit violemment lors d'une intervention bruyante du salarié de la maintenance.	Sensibilisation des salariés de la maintenance à l'identification et à l'anticipation de possibles troubles comportementaux chez les bénéficiaires qu'ils côtoient.	FORMATION

## RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié prépare ses mélanges de peinture dans l'atelier.</b>	Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié se déplace avec une charge dans l'atelier.</b>	Formation des salariés au rangement, afin que l'atelier reste propre et désencombré (formation 5S).	FORMATION
	Rangement régulier des ateliers, intégré dans les missions des salariés en charge de la maintenance des locaux.	FORMATION

## RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié travaille en position accroupie pour déboucher un lavabo.</b>	Sensibilisation des salariés aux risques liés aux manutentions et aux postures à l'aide d'une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) adaptée à leur métier.	FORMATION
	Intervention d'un ergonome ou réalisation d'une analyse de poste.	EQUIPEMENT
	Formation d'un formateur / référent PRAP au sein de la structure.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié décharge et range des livraisons de plus de 10 kilos.</b>	Mise à disposition de chariots ou des moyens de manutention adaptés, pour déplacer les charges lourdes et encombrantes. Contrôle régulier et entretien des roulements.	EQUIPEMENT
	Identification, si besoin, des contenants adaptés pour le transport : taille, solidité, facilité de préhension.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié nettoie les abords de l'établissement avec un nettoyeur haute pression.</b>	Fourniture d'équipements de protection individuelle conformes aux normes. Contrôle de leur port. Communication sur le caractère obligatoire de ce port.	EQUIPEMENT

## RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié intervient sur une installation électrique.</b>	Mise en place de formations adaptées aux tâches d'électricité réalisées par les salariés.	FORMATION
	Remise aux salariés des habilitations électriques correspondant aux tâches effectuées afin qu'ils interviennent dans des conditions de sécurité optimales.	FORMATION
	Recours à des intervenants extérieurs en cas de besoin.	FORMATION

## RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>La structure achète une scie circulaire.</b>	Préférence donnée à l'achat de matériel moins bruyant (moins de 80 dB (A) CT articles R. 4431-1 à R. 4437-4). Fourniture de la documentation en français.	SECURISATION
	Fourniture de protections auditives pour toute utilisation de matériel bruyant.	SECURISATION

## RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille dans un bâtiment éloigné et isolé.	Organisation du travail en équipe ou en binôme.	ORGANISATION
	Mise en place d'une procédure permettant d'identifier les situations de travail isolé.	ORGANISATION
	Organisation d'un système permettant d'alerter, de situer le travailleur isolé et d'intervenir dans les plus brefs délais.	ORGANISATION

## RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié peint un mur.	Prise en compte de la dangerosité des produits lors de l'achat de produits. Achats des produits les moins dangereux, à efficacité similaire, même s'ils sont plus chers.	SECURISATION
Le salarié utilise un produit pour déboucher.	Sensibilisation à la lecture des pictogrammes et au respect des modes d'emploi et des dosages prescrits.	FORMATION
	Mise à disposition des salariés, des fiches de sécurité (FDS) des produits qu'ils utilisent.	ORGANISATION

## RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Une activité nouvelle de maintenance est confiée au salarié.</b>	Formation des salariés, afin qu'ils disposent des compétences nécessaires pour effectuer les tâches confiées.	FORMATION
	Sous traitance des tâches hors compétence du service maintenance.	FORMATION
<b>Le salarié ne dispose pas du matériel nécessaire pour réaliser un chantier.</b>	Mise à disposition des salariés, des moyens matériels (outils, machines...) suffisants pour réaliser les chantiers demandés dans de bonnes conditions.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié interrompt son travail de maintenance pour réceptionner une livraison.</b>	Mise en place d'une autonomie suffisante pour que les salariés organisent leur travail, réalisent, autant que possible, les chantiers sans interruption et traitent les demandes et les urgences en fonction de leur priorité.	MANAGEMENT
<b>Le salarié constate que la tondeuse ne fonctionne plus.</b>	Mise en place d'une procédure pour vérifier périodiquement le bon fonctionnement et l'état du matériel et réaliser les éventuelles réparations.	CONTRÔLE
<b>Le salarié couvre une activité de maintenance multiple dans un périmètre important.</b>	Validation, avec la direction, d'un plan de travail trimestriel priorisant les activités à réaliser. Evaluation régulière de l'avancement de ce plan de travail et ajustements si nécessaire.	ORGANISATION
	Sous traitance des tâches qui ne peuvent être traitées par le seul service maintenance.	ORGANISATION

**RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié nettoie les abords de l'établissement avec un nettoyeur haute pression.</b>	Fourniture d'équipements de protection individuelle conformes aux normes. Contrôle de leur port. Communication sur le caractère obligatoire de ce port.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié change la vitre d'une fenêtre.</b>	Mise à disposition de gants anti-coupures pour les salariés lorsqu'ils réalisent des activités engendrant des risques de coupures.	EQUIPEMENT
	Contrôle de l'application des mesures de sécurité afférentes aux risques liés à l'utilisation d'outils tranchants.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié utilise une perceuse.</b>	Fourniture de gants anti-vibrations aux salariés. (CT articles R. 4443-1 et R. 4443-2 et valeurs indicatives de vibration obligatoires sur la notice des matériels)	SECURISATION
<b>Le salarié démarre un compresseur.</b>	Identification des machines et outillages qui nécessitent des contrôles réglementaires (Vérification Générale Périodique). Mise en place de contrats pour que ces contrôles soient effectués périodiquement.	CONTRÔLE
	Evacuation des machines obsolètes.	CONTRÔLE



## RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un départ de feu à lieu dans l'atelier lors d'un soudage.	Formation des salariés aux risques d'incendie et d'explosion.	FORMATION
	Formations de rappel pour le maniement des extincteurs.	FORMATION
Un mélange de produits prend feu.	Mise à disposition d'extincteurs adaptés aux risques dans l'atelier. Positionnement d'affichettes visibles de loin.	SECURISATION
	Libération des accès de tout encombrement.	SECURISATION
Le salarié soude une canalisation qui fuit.	Mise en place d'une procédure pour les travaux par points chauds (soudure, découpe, ... ) : instauration d'un "permis de feu" avant toute opération afin d'organiser la sécurité incendie : prévention, surveillance pendant et après travaux. (voir document dans la rubrique pilotage). Application systématique de la procédure. Responsabilisation du référent sécurité. Voir Brochure - INRS ED 6030 et G2P rubrique pilotage.	SECURISATION

## RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié réalise un montage demandant de la précision.	Eclairage suffisant de l'atelier des salariés : au minimum 400 lux.	EQUIPEMENT
	Remplacement rapide des ampoules en cas de dysfonctionnement.	EQUIPEMENT
	Contrôle de la propreté et nettoyage des éclairages (voir G2P Pilotage Article R.4223-1 à R4223-12 et Circulaire du 11 avril 1984).	EQUIPEMENT

### RISQUE: R04 - Risques liés à la manutention mécanique

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié récupère un outil sur une étagère de l'atelier.	Rangement correct systématique des outils dans l'atelier.	ORGANISATION
	Adaptation des moyens de rangement aux matériels rangés.	ORGANISATION

### RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié, en hiver, réalise des interventions à l'extérieur.	Mise à disposition des salariés de tenues de travail adaptées pour l'extérieur.	EQUIPEMENT

### RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié prépare ses mélanges de peinture dans l'atelier.	Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité.	EQUIPEMENT
Le salarié se déplace avec une charge dans l'atelier.	Formation des salariés au rangement, afin que l'atelier reste propre et désencombré (formation 5S).	FORMATION
	Rangement régulier des ateliers, intégré dans les missions des salariés en charge de la maintenance des locaux.	FORMATION

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié se change à la fin de son service.</b>	Mise à disposition des salariés d'un vestiaire avec deux casiers pour séparer tenues de travail sales et linge propre.	EQUIPEMENT
	Installation d'une douche.	EQUIPEMENT
	Entretien régulier des locaux sanitaires (CT articles R. 4228-7 à 14).	EQUIPEMENT
<b>Le salarié réalise des travaux salissants.</b>	Mise à disposition des salariés, de tenues de travail jetables (tablier, combinaison...) pour réaliser les travaux particulièrement salissants.	EQUIPEMENT

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues

#### Unité de travail : Activité de maintenance des locaux

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R01 R01 - Risques de chutes de hauteur</b>	Mise à disposition des salariés, de moyens sécurisés quand ils réalisent des travaux en hauteur : escabeau sécurisé, plateforme mobile, échafaudage mobile, plateforme élévatrice mobile si besoin...		Non renseigné	01/07/2024
<b>R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Déficit de formation.</b>	Sensibilisation des salariés de la maintenance à l'identification et à l'anticipation de possibles troubles comportementaux chez les bénéficiaires qu'ils côtoient.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied</b>	Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité.		Non renseigné	01/07/2024

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité de nuit



## Unité de travail : Activité de nuit

### RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient dans un endroit isolé.	Mise à disposition des salariés, d'un téléphone portable ou d'un bip, lorsqu'ils travaillent de façon isolée.	EQUIPEMENT

### RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié constate le départ d'un feu dans l'établissement	Organisation de la participation des salariés aux exercices annuels d'évacuation. Intégration de l'évacuation de nuit dans les exercices.	ORGANISATION
	Information des salariés de la procédure d'évacuation et d'alerte à suivre.	ORGANISATION

### RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié réalise son activité dans un espace de travail insuffisamment éclairé.	Entretien de l'éclairage pour éviter les pertes de luminosité et réparation rapide de tout dysfonctionnement.	ENTRETIEN
	Equiper les zones de circulation avec un système de déclenchement par détecteur de présence.	ENTRETIEN

Extinction des écrans non utilisés.

ENTRETIEN

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié constate le départ d'un feu dans l'établissement</b>	Organisation de la participation des salariés aux exercices annuels d'évacuation. Intégration de l'évacuation de nuit dans les exercices.	ORGANISATION
	Information des salariés de la procédure d'évacuation et d'alerte à suivre.	ORGANISATION
<b>Une personne accompagnée fait un malaise.</b>	Formation aux gestes de premiers secours	FORMATION
	Information de la présence d'un défibrillateur.	FORMATION
	Elaboration d'une procédure en cas d'urgence.	FORMATION

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié bénéficie d'une visite médicale</b>	Organisation, pour les salariés, d'une visite médicale et de prévention préalablement à leur affectation sur le poste de nuit. Contrôle de la bonne réalisation des visites médicales obligatoires, s'appliquant au travailleur de nuit (selon l'accord de Branche). Possibilité pour les salariés de demander une ou plusieurs visites supplémentaires auprès des services de santé au travail (le travail de nuit étant un des facteurs de pénibilité).	ORGANISATION
<b>Le salarié consulte son planning de travail.</b>	Mise en place, pour les salariés, d'une organisation du travail s'appuyant sur des plannings stables et connus à l'avance a minima dans le délai conventionnel prévu. Prise en compte de leurs demandes particulières de changement de service, lorsque le fonctionnement de la structure le permet.	ORGANISATION



<b>Le salarié de nuit participe, avec ses collègues de jour, à une réunion commune.</b>	Organisation régulière de réunions regroupant l'ensemble des salariés de jour et de nuit pour évoquer l'activité du service.	ORGANISATION
	Intégration du temps de transmission sur le temps de travail.	ORGANISATION
<b>Le salarié demande à travailler de nuit.</b>	Affectation, dans la mesure du possible, des postes de nuit aux salariés volontaires.	ORGANISATION
<b>Le salarié interrompt son activité pour en traiter une autre, jugée plus prioritaire.</b>	Mise à disposition des salariés, d'une autonomie suffisante pour qu'ils organisent et planifient leurs activités dans le cadre de travail défini par leur hiérarchie.	MANAGEMENT
<b>Le salarié prend sa pause.</b>	Mise en place d'une pause de 20 minutes (Art. 20.6 de la Convention Collective).	ORGANISATION
	Mise à disposition d'une salle aménagée pour récupérer et s'alimenter.	ORGANISATION
<b>Le salarié transmet les consignes à ses collègues de jour.</b>	Organisation d'un temps d'échange formel lors de la relève de poste entre les équipes de salariés qui se succèdent, pour permettre la transmission des informations utiles à la sécurité et à la qualité du travail et qui contribue à renforcer le collectif de travail et atténuer l'isolement de certains salariés.	ORGANISATION
	Respect des horaires de début et de fin de service.	ORGANISATION
<b>Le surveillant de nuit doit participer à une réunion d'équipe le jour</b>	Prioriser des cycles d'alternance réguliers dans le sens avant (matin, après midi, nuit).	ORGANISATION
	Respect du cadre conventionnel.	ORGANISATION
	Respect du jour de repos hebdomadaire.	ORGANISATION

## RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille de nuit dans un environnement froid	Adaptation et contrôle de la température dans les différents lieux de travail, au travail effectué (voir rubrique pilotage).	ORGANISATION
	Mise en place d'une intervention rapide en cas de dysfonctionnement du système de chauffage / climatisation.	ORGANISATION

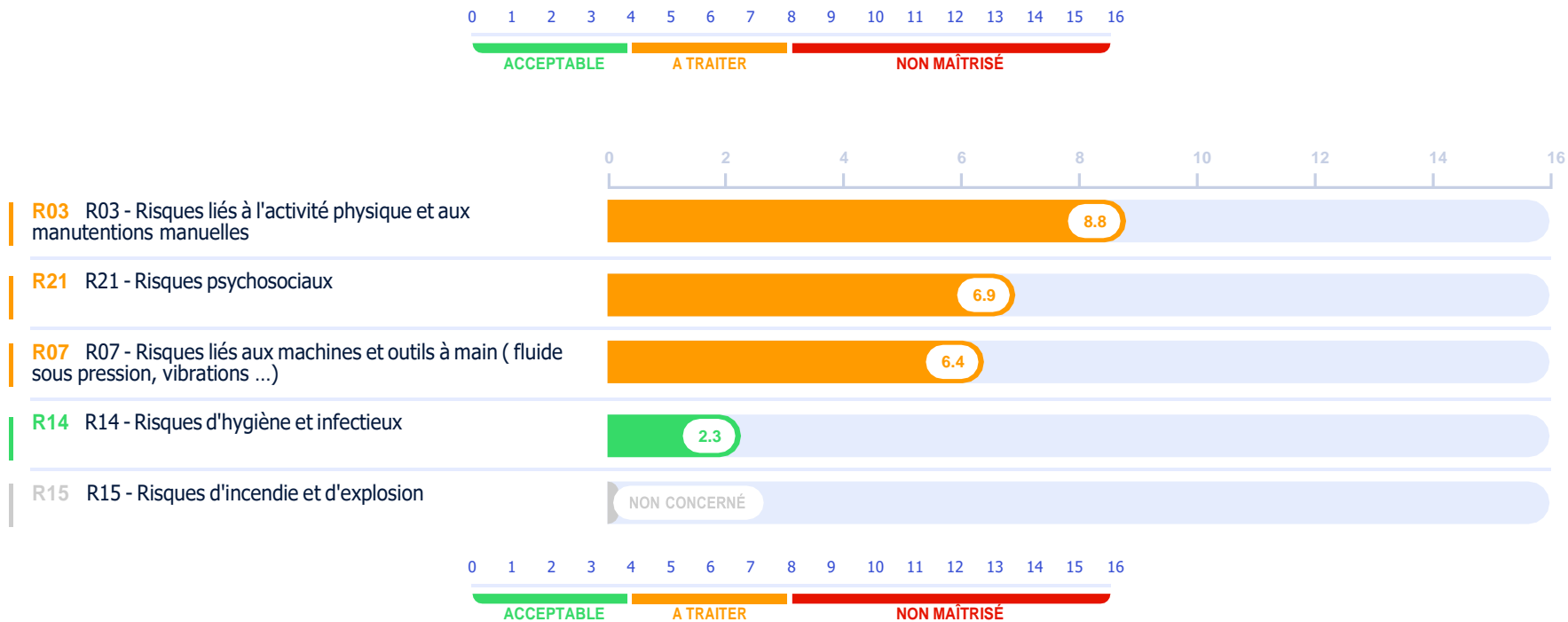
## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité de nuit

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R23 R23 - Travailleurs isolés	Mise en place du dispositif DATI		Non renseigné	01/01/2025

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité de soins



## Unité de travail : Activité de soins

### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est amené à adopter des postures pénibles pour effectuer les soins.	Mise en place d'espaces de travail adaptés aux tâches effectuées. Désencombrement de ces zones.	EQUIPEMENT

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est présent lors des réunions concernant le projet individuel du bénéficiaire.	Construction du projet individuel en équipe pluridisciplinaire.	ORGANISATION
Le salarié prend en charge des personnes accompagnées en fin de vie.	Sensibilisation dans l'accompagnement au deuil et à la fin de vie.	FORMATION
	Organisation des groupes de parole et / ou de réunions d'analyse de pratique.	FORMATION
	Mise à disposition d'un soutien psychologique. Pour information, la branche met à disposition une plateforme d'écoute psychologique au 0 805 230 443.	FORMATION

### RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

## SITUATION DE TRAVAIL

**Le salarié utilise du matériel de soins piquants et tranchants non contaminés avec risque de coupure accidentelle.**

## MESURE DE PRÉVENTION

Fourniture du matériel à sécurité intégrée (aiguilles rétractables,...), des contenants à déchets spécifiques et des EPI adaptés (gants).

## TYPE DE MESURE

EQUIPEMENT

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié réalise des pansements, des prélèvements, et manipule des objets souillés.	Sensibilisation régulière du personnel à l'intérêt des vaccinations obligatoires et conseillées.	FORMATION
Le salarié est en contact avec des agents biologiques pathogènes au cours des soins pratiqués auprès des personnes accompagnées.	Mise à disposition des barrières de prévention individuelle : port de masque, gants, lunettes de protection. Mise à disposition de tenues de travail adaptées, le cas échéant.	FORMATION
Le salarié se change avant et après son service.	Attribution d'un vestiaire pour chacun des salariés.	EQUIPEMENT
Le salarié est en contact avec des agents infectieux.	Mise à disposition d'un container pour les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux).	ORGANISATION

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité de soins

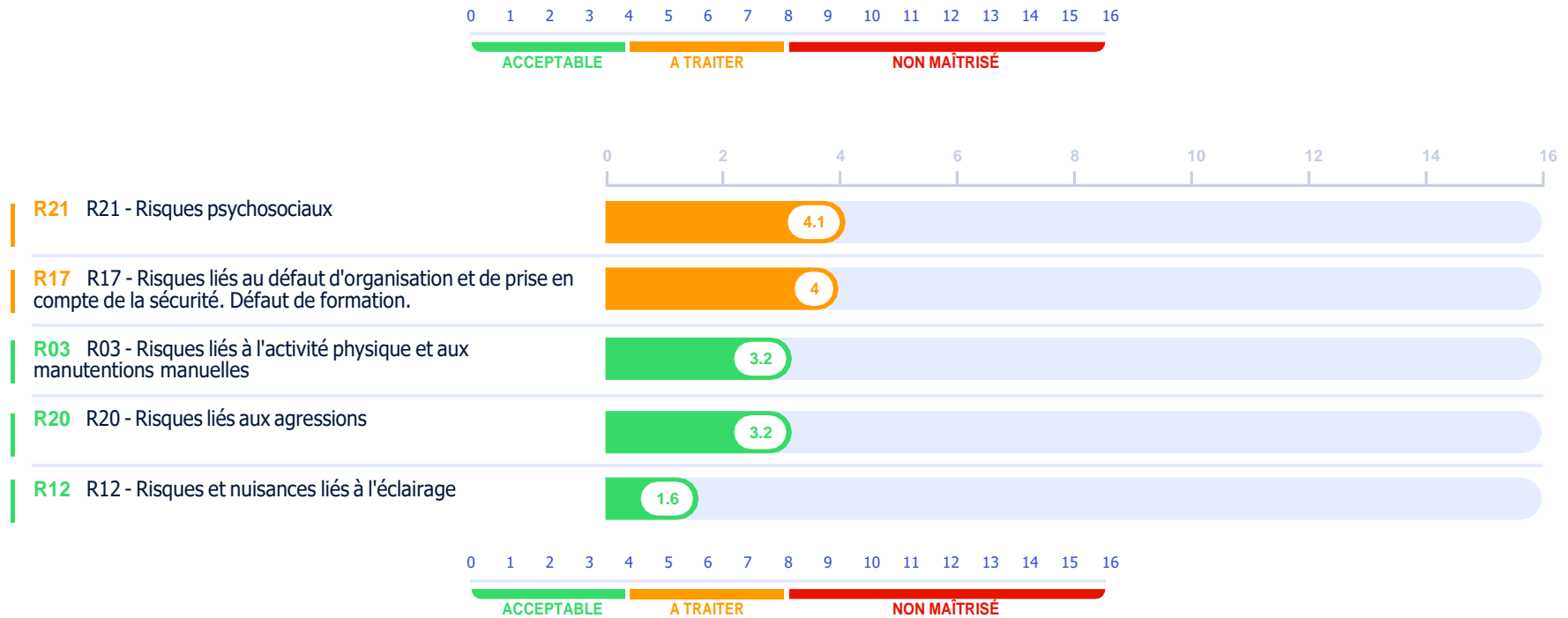
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Organisation du port de charges lourdes à deux.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Formation Gestes et Postures		Non renseigné	01/12/2025
R21 R21 - Risques psychosociaux	Sensibilisation des salariés aux risques médicamenteux.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Formation des professionnels à l'évaluation physique et psychique de la personne accompagnée accueillie.		Non renseigné	01/07/2024
R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)	Rappel des consignes de sécurité, des nouvelles techniques et des bonnes pratiques d'utilisation du matériel.		Non renseigné	01/07/2024



RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux</b>	Communication des procédures des bonnes pratiques standard et complémentaires d'hygiène, des protocoles d'isolement (Bactérie Hautement ou Multi Résistante émergente (BHRe ou BMR)) et des procédures de conduite à tenir en cas d'accident par exposition au sang (AES).		Non renseigné	01/01/2025
<b>R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux</b>	Communication des procédures de bonnes pratiques standard et complémentaires d'hygiène, des procédures de tri des déchets, des vaccinations obligatoires.		Non renseigné	01/01/2025
<b>R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux</b>	Mise en place d'une procédure pour la gestion des déchets médicaux.		renseigné NON	01/01/2025

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'encadrement



## Unité de travail : Activité d'encadrement

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié est en contact avec des personnes extérieures à la structure.</b>	Transmission des informations utiles à l'encadrant concernant les échanges avec les partenaires et les tutelles pour en assurer la cohérence.	ORGANISATION
<b>Le salarié fait face à une période de sur-activité.</b>	Identification des périodes de travail en dehors des heures habituelles. Prise en compte de ces temps par la hiérarchie et manifestation de reconnaissance.	ORGANISATION
<b>Le salarié participe à l'astreinte.</b>	Transmission du planning d'astreinte le plus à l'avance possible, pour favoriser l'équilibre vie privée et vie professionnelle.	ORGANISATION
<b>Le salarié fait face à une situation d'urgence.</b>	Établissement de protocoles de gestion des situations d'urgence afin de les anticiper.	ORGANISATION
	Organisation de groupes d'échanges de pratiques spécifiques aux encadrants.	ORGANISATION
	Organisation de réunions de libre expression entre encadrement et direction.	ORGANISATION
<b>Le salarié est interpellé par son équipe sur les changements à venir dans l'établissement.</b>	Information des encadrants, dans le cadre de réunions organisées par la direction, sur la stratégie et les projets envisagés dans l'établissement. Rédaction et diffusion des comptes rendus de ces réunions auprès des participants et de ceux qui n'ont pas pu y assister.	MANAGEMENT
<b>On demande au salarié de prendre en charge un nouveau projet.</b>	Identification, dans le cadre de l'entretien professionnel de l'adéquation entre les missions fixées et les compétences nécessaires de l'encadrant.	ORGANISATION
	Prise en compte des besoins de formations dans la cadre du plan de développement des compétences.	ORGANISATION

**Le salarié a une amplitude de travail importante.**

Mise à disposition des encadrants d'une autonomie suffisante pour organiser et hiérarchiser leurs activités, afin de les réaliser dans le cadre de leurs horaires de travail. Evaluation régulière de leur charge de travail. Réalisation des ajustements si nécessaire. Mise en place des délégations de tâches et des procédures pour assurer leur responsabilité opérationnelle.

ORGANISATION

<b>Le salarié a la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle d'une équipe.</b>	Mise en place d'une organisation qui permette d'adapter les ressources humaines (effectif, fonction) aux besoins de l'équipe.	FORMATION
<b>Une situation se présente en dehors des horaires habituels.</b>	Mise à disposition des encadrants, des documents, des outils et des délégations pour répondre aux situations rencontrées lors des astreintes et des gardes.	ORGANISATION
<b>L'encadrant est questionné par son équipe sur un projet dont il n'a pas encore entendu parler.</b>	Organisation de la circulation de l'information vers les encadrants.	ORGANISATION
	Organisation de réunions régulières et systématiques.	ORGANISATION
<b>Le salarié est en contact avec la population accueillie.</b>	Mise en place de formations des encadrants à la spécificité de la population prise en charge (troubles du comportement, handicaps physiques, maladies chroniques...).	FORMATION
<b>Les entretiens individuels d'évaluation font partie des missions du salarié.</b>	Mise en place de groupes d'échanges de pratiques spécifiques aux encadrants.	FORMATION

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Déficit de formation.**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>L'encadrant reçoit un membre de son équipe en difficulté dans l'exercice de son travail.</b>	Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.	FORMATION

### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

#### SITUATION DE TRAVAIL

#### MESURE DE PRÉVENTION

#### TYPE DE MESURE

Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.

Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).

ORGANISATION

### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

#### SITUATION DE TRAVAIL

#### MESURE DE PRÉVENTION

#### TYPE DE MESURE

Le salarié doit gérer une situation conflictuelle dans son équipe.

Formation de l'encadrant à la gestion des relations conflictuelles au sein de son équipe ou de la structure. Possibilité d'avoir recours à la médiation.

FORMATION

### RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

#### SITUATION DE TRAVAIL

#### MESURE DE PRÉVENTION

#### TYPE DE MESURE

Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.

Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).

ORGANISATION

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'encadrement

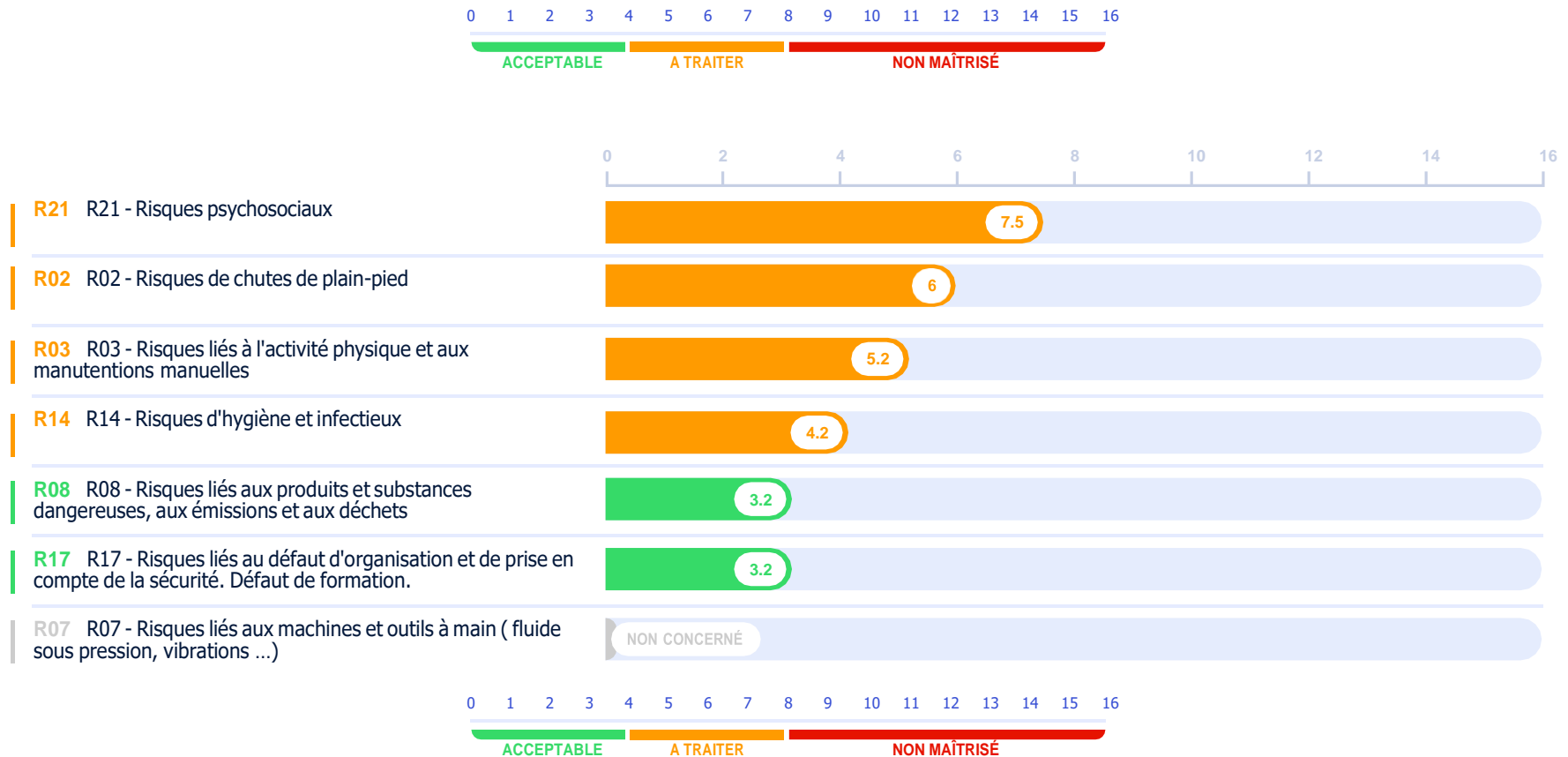
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Transmission des informations utiles à l'encadrant concernant les échanges avec les partenaires et les tutelles pour en assurer la cohérence.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Identification des périodes de travail en dehors des heures habituelles. Prise en compte de ces temps par la hiérarchie et manifestation de reconnaissance.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Transmission du planning d'astreinte le plus à l'avance possible, pour favoriser l'équilibre vie privée et vie professionnelle.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Identification des situations de travail porteuses d'exigences fortes. Mise en place d'un accompagnement et / ou d'une formation des encadrants à ces situations.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise en place d'une organisation, de délégations et de procédures pour assurer la gestion de l'établissement en l'absence du responsable.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Désignation d'un encadrant d'astreinte.		Non renseigné	01/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R21 R21 - Risques psychosociaux</b>	Mise en place d'un dialogue permanent entre l'encadrement et la direction.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R21 R21 - Risques psychosociaux</b>	Formation de l'encadrement à la gestion des priorités et à l'accompagnement du changement.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R21 R21 - Risques psychosociaux</b>	Mise à disposition des encadrants d'une autonomie suffisante pour organiser et hiérarchiser leurs activités, afin de les réaliser dans le cadre de leurs horaires de travail. Evaluation régulière de leur charge de travail. Réalisation des ajustements si nécessaire. Mise en place des délégations de tâches et des procédures pour assurer leur responsabilité opérationnelle.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.</b>	Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.		Non renseigné	01/07/2024



## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'hygiène et de toilette



## Unité de travail : Activité d'hygiène et de toilette

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié porte une tenue trop grande ou trop petite.	Mise à disposition et stock adapté de différentes tailles de tenues.	EQUIPEMENT

### RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient dans la chambre d'une personne accompagnée.	Sensibilisation des salariés au risque de chute.	FORMATION
	Désencombrement des chambres afin de faciliter la circulation autour du lit des personnes accompagnées.	FORMATION
	Entretien et réparation des sols.	FORMATION
	Signalisation des zones humides par des panneaux.	FORMATION

## RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié prend en charge des personnes dépendantes et handicapées.</b>	Organisation du port de charges lourdes à deux.	EQUIPEMENT
	Mise en place, dans l'établissement, de lits réglables en hauteur et d'équipements de transfert (lève-malade, rail, verticalisateur, roll-board).	EQUIPEMENT
	Prévention de la pénibilité.	EQUIPEMENT
	Possibilité de faire appel à un ergonomiste ou un kinésithérapeute.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié déplace une personne accompagnée du lit au fauteuil et vice versa.</b>	Réalisation de la manutention des personnes accompagnées en binôme à chaque fois que c'est possible.	FORMATION
	Mise à disposition de séances d'échauffement.	FORMATION
	Formation des salariés aux spécificités des personnes en situation de polyhandicap.	FORMATION
	Intervention d'un ergonomiste.	FORMATION
<b>Le salarié déplace une personne accompagnée du lit au fauteuil.</b>	Mise à disposition des moyens de manutention facilitant les pratiques d'hygiène dans le cas de personnes accompagnées.	ORGANISATION
	Prévision d'un temps suffisant pour les salariés afin de réaliser correctement leurs tâches intégrant les aspects psychologiques des personnes accompagnées.	ORGANISATION
	Sensibilisation risques TMS.	ORGANISATION

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié manipule des objets souillés entraînant un risque de contamination.	Sensibilisation régulière du personnel à l'intérêt des vaccinations obligatoires et / ou conseillé.	FORMATION
	Communication des procédures des bonnes pratiques standard et complémentaires d'hygiène, des protocoles d'isolement (Bactérie Hautement ou Multi Résistante émergente (BHRe ou BMR)) et des procédures de conduite à tenir en cas d'accident par exposition au sang (AES).	FORMATION
Le salarié porte une tenue trop grande ou trop petite.	Mise à disposition et stock adapté de différentes tailles de tenues.	EQUIPEMENT

## RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise des gants en latex.	Mise à disposition de différents types de gants aux salariés (notamment en nitrile).	ORGANISATION

## RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié doit faire une toilette ou un soin en utilisant des produits spécifiques.	Mise à disposition des salariés par le service de soins / l'infirmier, d'un protocole de soins à jour. Vérification et mise à jour régulière du protocole de soins.	ORGANISATION

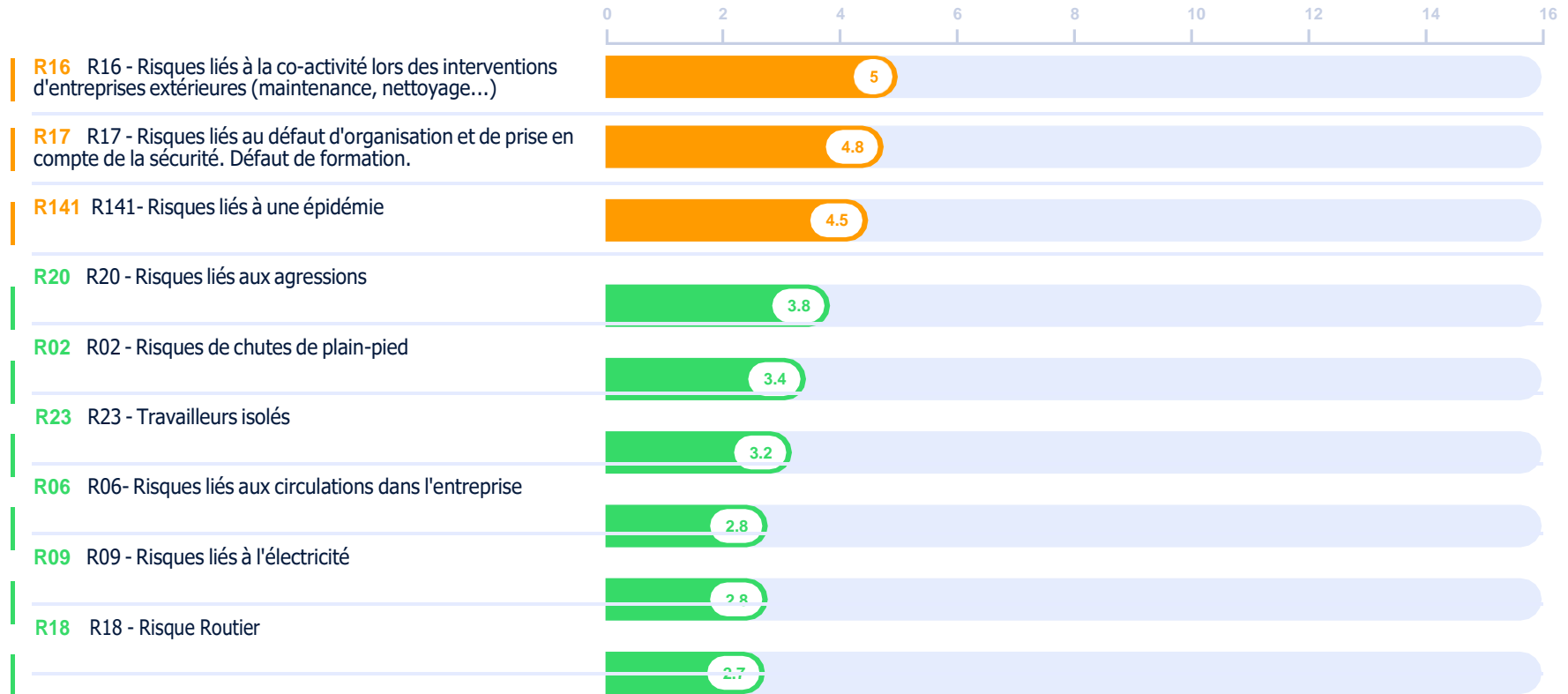
## PLAN D'ACTION

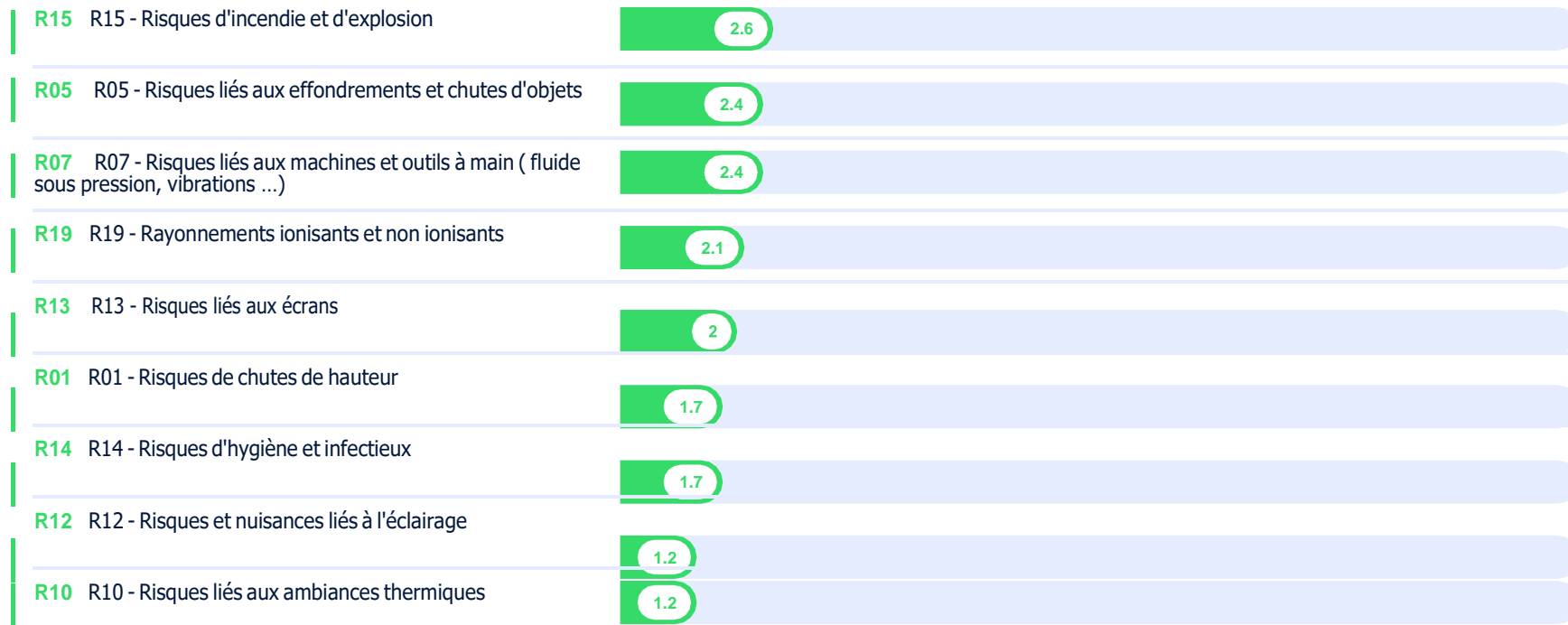
### Actions retenues Unité de travail : Activité d'hygiène et de toilette

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise à disposition et stock adapté de différentes tailles de tenues.		Non renseigné	01/07/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Entretien et réparation des sols.		Non renseigné	01/07/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Signalisation des zones humides par des panneaux.		Non renseigné	01/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Risques généraux communs





## Unité de travail : Risques généraux communs

### RISQUE: R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Une entreprise extérieure intervient dans la structure.	Réalisation d'une analyse des risques avant toute intervention de courte durée d'entreprises extérieures ou de travaux. Mise en place de mesures de sécurité avec l'entreprise Protocole de gestion des risques liés à la co-activité .	SECURISATION

### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Déficit de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se blesse et a besoin d'aide.	Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés.	ENTRETIEN
Le salarié bénéficie d'une formation.	Archivage des traces écrites des formations à la sécurité au travail. Signature d'une attestation par le salarié qui a reçu la formation.	ORGANISATION
Le salarié a accès à l'affichage obligatoire.	Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.	ORGANISATION
Les salariés sont souvent absents.	Analyses des causes de l'absentéisme dans des conditions à définir dans la structure.	ORGANISATION



<b>Un DAE est à disposition des salariés.</b>	Mise à disposition dans les ERP de catégorie 1 à 4 d'un défibrillateur extérieur et contrôle de son état de fonctionnement (décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 Code de la Construction). Identification, formation et communication du lieu de présence le plus proche.	EQUIPEMENT
<b>Un salarié accompagne un résident en dehors de la structure.</b>	Définition d'une procédure reprenant les règles et responsabilités des salariés en cas d'accompagnement d'un bénéficiaire en dehors de l'établissement. Contrôle de l'application de celle-ci à chaque sortie par le salarié.	ORGANISATION
<b>La structure applique les consignes de sécurité.</b>	Renseignement correct du registre de sécurité incendie. Regroupement avec l'ensemble des documents et procédures santé et sécurité de la structure. Rangement dans un endroit facilement accessible et nomination d'une personne en charge de son suivi. Contrôle du respect de toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité : contrôles, habilitations...	ORGANISATION
<b>Le salarié intervient auprès d'une personne victime d'un malaise.</b>	Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.	FORMATION
<b>Le manager souhaite joindre un salarié en télétravail.</b>	Les observations lors de la mise en place du télétravail montrent que les salariés ont tendance à augmenter la durée de leur travail. Sensibilisation sur ce point précis.	FORMATION
<b>Les salariés sont souvent absents.</b>	Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC...	ORGANISATION
<b>Un salarié est désigné comme référent sécurité.</b>	Désignation, conformément à la réglementation, d'un salarié "référent" en santé sécurité au travail, et identification par tous. A défaut, sollicitation des services de santé au travail. A défaut un IPRP figurant sur les listes de la DIRECCTE ou de l'ANACT.	ORGANISATION
<b>Un salarié sur un poste à risque particulier doit passer sa visite médicale obligatoire.</b>	Organisation d'un suivi des visites médicales et des vaccinations obligatoires (arrêtés du 15 mars 1991 et 29 mars 2005 Code Santé Publique).	ORGANISATION
	Organisation des convocations avec le service de santé au travail.	ORGANISATION

## RISQUE: R141- Risques liés à une épidémie

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié est au contact de la famille d'un bénéficiaire lors d'une épidémie.</b>	Sensibilisation des salariés au risque infectieux et notamment au risque d'épidémie, à son mode de contamination et à ses conséquences collectives et individuelles.	FORMATION
	Mise à disposition des salariés des règles et les moyens de prévention et de protection adaptés, notamment en cas d'épidémie.	FORMATION
<b>Le salarié est au contact de la famille d'une personne accompagnée lors d'une épidémie.</b>	Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure.	ORGANISATION
<b>Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié.</b>	Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure.	ENTRETIEN
<b>Le salarié est en contact avec un public sensible.</b>	Information des salariés des mesures organisationnelles adaptées au risque infectieux mises en place par l'entreprise : visioconférences, télétravail, reports et annulations de manifestations... Respect des mesures mises en place.	FORMATION
<b>Le salarié est en contact avec des agents infectieux.</b>	Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure.	FORMATION
<b>Le salarié manipule des matériels, du courrier... venant de l'extérieur ou qui lui</b>	Mise à disposition en permanence dans les locaux sanitaires, de savon, serviettes jetables ou sèche-mains.	ORGANISATION
	Mise à disposition, sur les postes de travail, de bouteilles de gel hydroalcoolique.	ORGANISATION

<b>ont été transmis par un collègue.</b>	Mise à disposition de désinfectant ménager pour les surfaces et matériels.	ORGANISATION
	Equiper les véhicules avec des bouteilles de gel hydroalcoolique ou, à défaut, d'une bonbonne d'eau avec un robinet et du savon liquide.	ORGANISATION
<b>Le salarié est en contact avec des agents infectieux.</b>	Mise à disposition des moyens techniques, matériels et humains suffisants.	ORGANISATION
	Mise en application des protocoles et gestes barrière.	ORGANISATION

**RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié est en relation verbale et / ou physique avec des visiteurs.</b>	Mise en place d'une procédure d'alerte pour qu'un salarié en difficulté puisse demander l'aide du service sécurité.	SECURISATION
	Formation des salariés les plus exposés à la gestion des situations sensibles.	SECURISATION
	Enregistrement des incidents survenus dans le registre dédié.	SECURISATION
<b>Le salarié est en relation verbale et / ou physique avec la population accueillie.</b>	Identification des situations pouvant générer des risques d'agressivité de la part des usagers et de leurs familles. Mise en place de mesures pour gérer ces situations.	ORGANISATION
	Mise en place de formations à la prise en charge de publics spécifiques.	ORGANISATION
	Mise en place de mesures de prévention pour accompagner les salariés en cas d'agression.	ORGANISATION

## RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le personnel circule le soir tard dans les locaux.	Mise à disposition du personnel travaillant tard ou la nuit, d'un éclairage portatif en état de fonctionnement.	EQUIPEMENT
Un salarié circule sur le parking, glissant à cause des conditions météorologiques.	Mise en place d'une procédure concernant le nettoyage des allées piétonnes, en cas de neige ou de verglas ou d'accumulation de feuilles. Mise en place immédiate.	ENTRETIEN
Le salarié se déplace au sein de la structure.	Balisage des zones humides après nettoyage.	ENTRETIEN
	Nettoyage et dégagement régulier des couloirs, de tout ce qui encombre.	ENTRETIEN
Le salarié se déplace au sein de la structure.	Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.	EQUIPEMENT

## RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille seul le soir tard ou dans un bâtiment éloigné.	Sensibilisation des salariés au risque lié au travail isolé. Vérification de la possibilité de téléphoner en cas d'urgence. Le cas échéant, organisation d'un système permettant d'alerter, de situer le travailleur isolé et d'intervenir dans les plus brefs délais.	FORMATION

## RISQUE: R06- Risques liés aux circulations dans l'entreprise

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se déplace sur des voies de circulation dans l'enceinte de l'établissement (voies d'accès, parking...).	Identification visible, dans le parking, des zones et des sens de circulation des véhicules à l'aide d'un marquage au sol.	SECURISATION
Le salarié se déplace sur des voies de circulation au sein de la structure.	Identification correcte des zones de stationnement à l'aide d'un marquage au sol.	SECURISATION

## RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié manipule des matériels électriques filaires.	Maintien des câbles d'alimentation du matériel en bon état.	SECURISATION
Le salarié manipule des matériels électriques.	Information des salariés sur le risque électrique.	FORMATION

## RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié se déplace pour effectuer une mission dans le cadre de son travail.</b>	Mise en place de sensibilisations au risque routier en mission, par exemple mettre en place une charte des bons comportements au volant.	FORMATION
	Lors du renouvellement du parc automobile, achat de véhicules équipés d'aides à la conduite (GPS, téléphonie intégrée) et de systèmes actifs de protection (détecteurs de proximité, système de contrôle de la tenue de route...).	FORMATION
<b>Le salarié accompagne en voiture un bénéficiaire.</b>	Contrôle périodique de la validité du permis de conduire des salariés amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail.	CONTRÔLE
<b>Le salarié se rend à une réunion d'une instance départementale avec la voiture de service.</b>	Sensibilisation des salariés sur la nécessité de bien entretenir le véhicule mis à sa disposition.	FORMATION
	Vérification régulière, par l'intéressé, de l'état et de la conformité des équipements (système de sécurité, matériels nécessaires en cas de panne ou d'accident, ceinture de sécurité, équipement d'hiver...), ainsi que du bon état de marche du véhicule (carnet d'entretien à jour, système de freinage, pneumatiques en bon état et adaptés à l'utilisation prévue).	FORMATION
<b>L'activité du salarié comprend de nombreux trajets en voiture.</b>	Organisation des déplacements pour réduire le nombre de déplacements en voiture et pour diminuer les temps de trajet.	ORGANISATION
	Mise à disposition d'un véhicule conforme et adapté aux trajets.	ORGANISATION
<b>Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.</b>	Sensibilisation des salariés aux risques liés aux addictions et à la prise d'alcool ou de substances illicites au volant. Rappel des règles et de la loi.	FORMATION

## RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un départ de feu intervient dans la structure.	Vérification de la réalisation des deux exercices d'évacuation annuels prévus par le Code du travail. La sécurité des usagers des structures dépend de la bonne réaction des salariés et donc de leur formation.	CONTRÔLE
Un départ de feu intervient dans la structure.	Équipement de l'établissement avec un nombre suffisant d'extincteurs, conformément à la réglementation ERP. Identification correcte.	EQUIPEMENT
Un départ de feu intervient dans la structure.	Mise en conformité des escaliers avec la réglementation applicable dans l'établissement.	EQUIPEMENT
Un départ de feu intervient dans la structure.	Affichage des procédures de sécurité, d'alerte et de secours. Sensibilisation des salariés.	ORGANISATION
La commission de sécurité ERP demande une révision des cheminements d'évacuation.	Traitement systématique et rapide des remarques des contrôles de la commission sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP).	EQUIPEMENT
La bouilloire d'un salarié est restée allumée toute la nuit.	Mise en place d'une consigne pour limiter la présence dans la structure, d'équipements électriques non contrôlés et non sécurisés.	ORGANISATION
Un départ de feu intervient dans la structure.	Formation des salariés à l'utilisation des moyens de lutte contre le feu.	FORMATION
Un départ de feu intervient dans la structure.	Formation des salariés à la sécurité incendie et aux gestes de premiers secours. Mise en place de formations de recyclage pour les salariés précédemment formés.	FORMATION
Un départ de feu intervient dans la structure.	Installation d'emplacements réservés aux fumeurs, conformément à la réglementation et identification claire. Contrôle du respect des zones fumeurs.	ORGANISATION

## RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié range un objet lourd sur le haut d'une armoire.	Désencombrement du dessus des armoires.	ENTRETIEN
	Sensibilisation des salariés pour qu'ils évitent de stocker des objets au-dessus des armoires.	ENTRETIEN

## RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise une plaque électrique pour faire chauffer de l'eau.	Contrôle lors de l'achat du marquage CE pour les outils et matériels achetés..	CONTRÔLE
	Contrôle régulier et suivi de ces contrôles dans un carnet d'entretien.	CONTRÔLE
	Remplacement systématique en cas de détérioration.	CONTRÔLE
	Sensibilisation à l'utilisation en sécurité des matériels à disposition.	CONTRÔLE



## RISQUE: R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise des outils numériques.	Limitation de l'utilisation du téléphone portable au profit des téléphones fixes.	SECURISATION
Le salarié utilise des outils numériques.	Installation des bornes wifi en hauteur et le plus loin possible des postes de travail. Si besoin, réalisation, par une personne compétente, de l'évaluation des valeurs d'exposition. Mise en place des actions correctrices si les seuils définis par le code du travail sont atteints (voir INRS ED4207 rubrique pilotage).	SECURISATION

## RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille devant son ordinateur.	Installation des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.	SECURISATION
	Mise à disposition de stores ou de rideaux pour éviter les reflets (voir note réglementaire rubrique pilotage).	SECURISATION
Le salarié travaille devant son ordinateur.	Formation des salariés au risque lié au travail sur écran afin qu'ils règlent confortablement leur poste de travail : hauteur du siège, hauteur de l'écran, aménagement et rangement du bureau...	FORMATION
	Organisation de l'intervention d'un ergonomiste.	FORMATION
Le salarié travaille assis à son bureau.	Mise à disposition de sièges réglables en hauteur et inclinaison et adaptés à la morphologie (taille et poids) de chaque salarié.	EQUIPEMENT

## RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Éclairage suffisant des escaliers.	ENTRETIEN
	Changement des ampoules rapidement en cas de besoin.	ENTRETIEN
	Mise en place d'un allumage automatique par détecteur de présence.	ENTRETIEN
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Installation d'au moins une rampe pour éviter les chutes. Sensibilisation des salariés à la nécessité de tenir la rampe dans les escaliers.	EQUIPEMENT
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Réparation des escaliers dont les marches sont usées.	ENTRETIEN
	Installation de nez de marches antidérapants.	ENTRETIEN
	Balisage des zones humides après nettoyage.	ENTRETIEN

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
	Identification des postes exposés aux risques infectieux et parasitaires.	ORGANISATION

<b>Le salarié est en contact avec une population à risque de contagion.</b>	Mise en place d'un protocole d'hygiène au sein de la structure (lavage ou désinfection des mains, nettoyage des locaux...). Communication aux salariés.	ORGANISATION
	Contrôle par la médecine du travail du fait que les salariés soient à jour de leurs vaccins obligatoires.	ORGANISATION
<b>Un salarié est sensible aux acariens.</b>	Entretien et nettoyage régulier de tous les locaux utilisés par les salariés.	ENTRETIEN
<b>Un salarié prend son repas sur place.</b>	Entretien et nettoyage quotidien du local disponible pour les salariés qui déjeunent sur place, par le personnel d'entretien.	ENTRETIEN
<b>Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié.</b>	Organisation de l'entretien et, d'une désinfection régulière des équipements mis à disposition des salariés.	ORGANISATION
<b>Le salarié est en contact avec des agents infectieux.</b>	Mise à disposition des salariés d'un vestiaire fermant à clef et permettant si besoin de séparer les vêtements propres des tenues de travail sales. (CT Article R4228-6) (voir ED950 INRS).	EQUIPEMENT
	Pour les salariés qui ne sont pas obligés de porter des vêtements de travail spécifiques ou des équipements de protection individuelle, l'employeur peut mettre à leur disposition, en lieu et place de vestiaires collectifs, un meuble de rangement sécurisé, dédié à leurs effets personnels, placé à proximité de leur poste de travail (CT Article R4228-2).	EQUIPEMENT
<b>Un bénéficiaire diabétique vient de se faire une injection d'insuline.</b>	Mise en place d'une procédure pour la gestion des déchets médicaux.	ORGANISATION
	Mise à disposition d'un container pour les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux).	ORGANISATION

## RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Éclairage suffisant des escaliers.	ENTRETIEN
	Changement des ampoules rapidement en cas de besoin.	ENTRETIEN
	Mise en place d'un allumage automatique par détecteur de présence.	ENTRETIEN
Le salarié se déplace au sein de la structure.	Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.	EQUIPEMENT
L'éclairage des locaux n'est pas adapté à l'activité réalisée par le salarié.	Mise en place d'un nombre suffisant de sources lumineuses pour éclairer correctement les postes de travail des salariés (250 lux.minimum).	EQUIPEMENT

## RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Un salarié travaille dans un local avec une ventilation mécanique.</b>	Contrôle et entretien annuel des systèmes de ventilation pour qu'ils restent conformes aux caractéristiques de fonctionnement définies lors de leur installation (voir Code du Travail R4222-1 à R4222-17 et rubrique pilotage). Contrôle et remise en état après chaque signalement.	CONTRÔLE
<b>Le salarié est exposé à des températures inférieures aux températures habituelles.</b>	Mise en place dans les locaux d'un système de chauffage adapté aux tâches effectuées : activité physique réduite, moyenne, intense (Entre 15 et 24 degrés) (voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).	EQUIPEMENT
	Mise en place de radiateurs d'appoint homologués NF, si nécessaire.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié est exposé à des températures excessives supérieures aux températures habituelles.</b>	Adaptation de l'organisation du travail en cas de fortes chaleurs : lieux de pause climatisés, zones ventilées, fourniture d'eau. (Voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).	ORGANISATION
	Installation de pare-soleil sur les fenêtres exposées.	ORGANISATION
	Limitation des expositions extérieures au soleil.	ORGANISATION
	Contrôle de la propreté des points d'eau.	ORGANISATION

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Risques généraux communs

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R16 R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)</b>	Réalisation d'une analyse des risques avant toute intervention de courte durée d'entreprises extérieures ou de travaux. Mise en place de mesures de sécurité par l'entreprise extérieure.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.</b>	Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés.		Non renseigné	06/06/2024
<b>R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.</b>	Lors de l'intégration des nouveaux salariés, organisation d'une formation à la sécurité et aux règles de sécurité dans la structure.		Non renseigné	01/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Archivage des traces écrites des formations à la sécurité au travail. Signature d'une attestation par le salarié qui a reçu la formation.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Réalisation d'une analyse des accidents du travail avec un responsable et les instances compétentes (CSE, commission santé sécurité...).		Non renseigné	01/05/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Réalisation d'un bilan des AT/MP, de l'absentéisme.		Non renseigné	01/07/2024

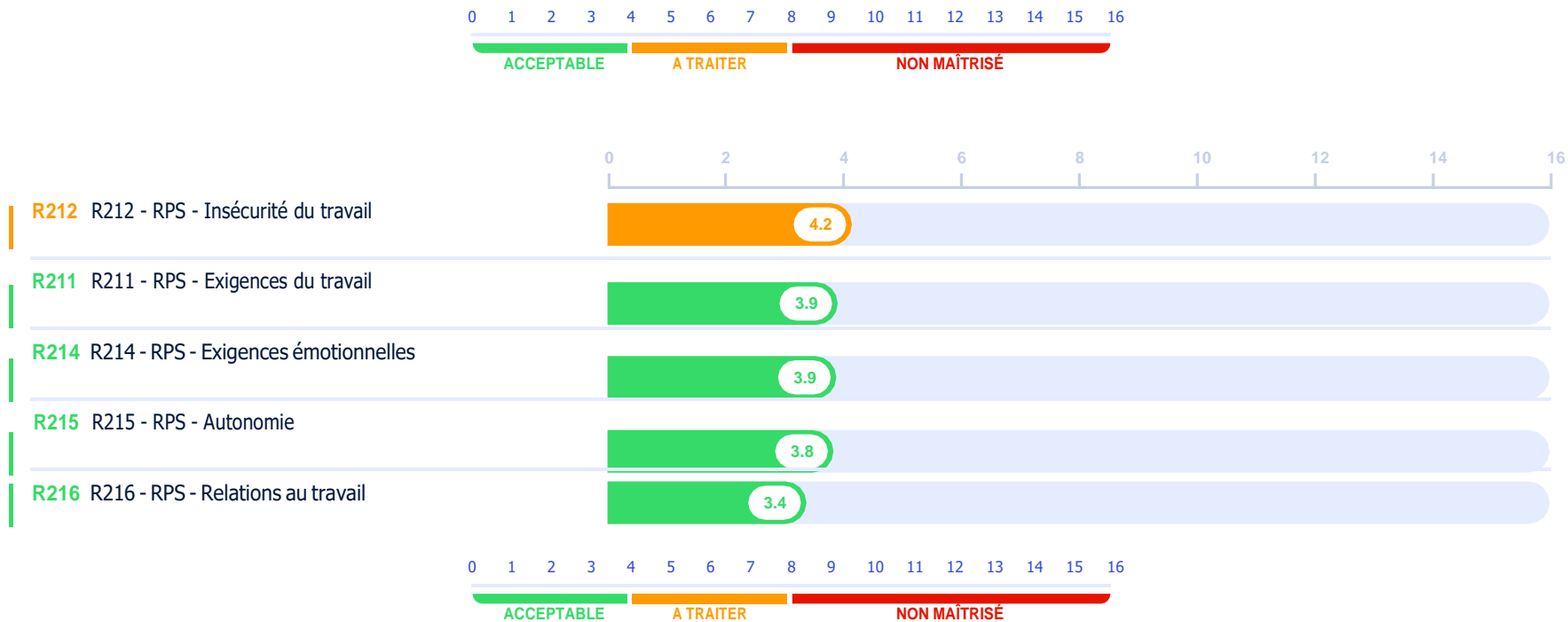
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Mise à disposition dans les ERP de catégorie 1 à 4 d'un défibrillateur extérieur et contrôle de son état de fonctionnement (décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 Code de la Construction). Identification, formation et communication du lieu de présence le plus proche.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Renseignement correct du registre de sécurité incendie. Regroupement avec l'ensemble des documents et procédures santé et sécurité de la structure. Rangement dans un endroit facilement accessible et nomination d'une personne en charge de son suivi. Contrôle du respect de toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité : contrôles, habilitations...		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.		Non renseigné	01/06/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC...		Non renseigné	01/07/2024



RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.</b>	Désignation, conformément à la réglementation, d'un salarié "réfèrent" en santé sécurité au travail, et identification par tous. A défaut, sollicitation des services de santé au travail. A défaut un IPRP figurant sur les listes de la DIRECCTE ou de l'ANACT.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R141 R141- Risques liés à une épidémie</b>	Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R141 R141- Risques liés à une épidémie</b>	Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R141 R141- Risques liés à une épidémie</b>	Information des salariés des mesures organisationnelles adaptées au risque infectieux mises en place par l'entreprise : visioconférences, télétravail, reports et annulations de manifestations... Respect des mesures mises en place.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R141 R141- Risques liés à une épidémie</b>	Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure.		Non renseigné	01/07/2024

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Risques psychosociaux communs



## Unité de travail : Risques psychosociaux communs

### RISQUE: R212 - RPS - Insécurité du travail

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un salarié exprime à sa hiérarchie une crainte sur l'évolution de son emploi.	Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles.	FORMATION
Un salarié est en risque d'inaptitude	Mise en place d'un référent handicap.	ORGANISATION
	Travail avec le service de santé au travail (SPSTI) sur la prévention de la désinsertion (analyse de poste, entretien de pré-reprise...).	ORGANISATION

### RISQUE: R211 - RPS - Exigences du travail

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est concerné par un changement d'organisation.	Mise en place de mesures d'accompagnement du changement, individuelles ou collectives (formation, notamment groupes de parole) en tenant compte, dans le choix des mesures, de la nature du changement ponctuel, court terme, structurel, majeur... Prise en compte des évolutions récurrentes qui peuvent apparaître comme mineures.	FORMATION
Un salarié a besoin d'un renseignement, une aide.	Mise à disposition des salariés du projet de service et du projet d'établissement.	MANAGEMENT
	Organisation de l'accueil et du parcours d'intégration des nouveaux salariés.	MANAGEMENT
	Mise en place d'un organigramme.	MANAGEMENT
Le salarié souhaite savoir quand et comment la charge de travail est évaluée.	Information des salariés sur les missions qui leur sont confiées et les critères d'évaluation de la charge de travail. Intégration d'échanges sur ces points au sein de l'équipe et / ou lors d'échanges individuels.	FORMATION

<b>Le salarié travaille avec des missions définies.</b>	Mise en cohérence et adaptation du travail demandé, avec les activités définies dans la fiche de poste.	MANAGEMENT
	Réalisation régulière de l'analyse des écarts travail "prescrit" et "réel".	MANAGEMENT
<b>Un nouveau salarié est embauché.</b>	Mise en place pour les salariés d'un temps d'accueil pour expliquer le fonctionnement de l'établissement.	FORMATION
<b>Le salarié a des horaires atypiques ou irréguliers.</b>	Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée.	ENVIRONNEMENT
<b>Le salarié absent pour une durée prolongée est remplacé.</b>	Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié.	ORGANISATION
<b>Un salarié doit être remplacé en urgence.</b>	Mise en place d'une organisation permettant le remplacement impromptu d'un salarié absent.	ORGANISATION
	Organisation des plannings en concertation avec les salariés pour permettre des conditions de remplacement interne.	ORGANISATION
	Mise en place des procédures de travail en mode dégradé.	ORGANISATION

<p><b>Le salarié demande une modification temporaire de son activité et / ou de son emploi du temps pour des raisons personnelles.</b></p>	<p>Anticipation des demandes de modification de planning et de l'organisation du travail des salariés, en cas d'imprévu personnel.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le salarié demande à réaliser une formation pour accroître ses compétences.</b></p>	<p>Identification des besoins de formation du personnel lors des entretiens professionnels.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Analyse des demandes de formations faites par les salariés.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Information des salariés sur l'accès aux formations, en fonction des besoins de l'activité.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Le salarié utilise un nouveau dispositif digital.</b></p>	<p>Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Un salarié constate un dysfonctionnement réel ou potentiel.</b></p>	<p>Mise en place d'une procédure permettant d'être attentif et de recueillir les signalements des anomalies et dysfonctionnements dans le cadre d'une amélioration continue.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Prévoir, lors des réunions d'équipe, un temps d'échange sur les dysfonctionnements éventuels.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Un salarié réalise une mission dans une contrainte de temps inadéquate.</b></p>	<p>Évaluation, avec les salariés, du temps de réalisation des différentes étapes concourant à la réalisation des missions. Adaptation de l'organisation, au temps nécessaire pour la réalisation de la mission.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p><b>Le salarié ne dispose pas du matériel nécessaire et adapté pour réaliser son activité.</b></p>	<p>Analyse des besoins des salariés pour réaliser les missions qui leur sont confiées.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Mise à disposition des salariés, de ressources et moyens pour réaliser les missions qui leur sont confiées.</p>	<p>MANAGEMENT</p>

<b>Le salarié remplace un collègue absent.</b>	Identification des compétences / diplômes / qualifications requis des salariés, hors de leur cœur de métier. Utilisation de ces compétences / diplômes / qualifications lors du remplacement d'un salarié absent.	MANAGEMENT
<b>Une augmentation des absences est observée.</b>	Suivi, sur un tableau de bord, des absences, quelles qu'en soient les causes . Identification et analyse des différentes causes avec le management de proximité et mise en place de mesures de prévention. Réalisation de diagnostics ciblés. Identification et proposition de solutions individuelles pour chaque professionnel présentant un absentéisme anormal. Analyse et prévention des absences pour raisons de santé.	ORGANISATION
<b>Une réflexion globale sur la prévention des RPS est envisagée / actualisée dans la structure.</b>	Consultation des instances représentatives du personnel (CSE, représentant de proximité...) voir fiche dans la fonction "pilotage" de G2P.	MANAGEMENT

**RISQUE: R214 - RPS - Exigences émotionnelles**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Un salarié se dit victime de harcèlement.</b>	Mise en place d'une procédure et d'une organisation pour la prise en charge des salariés subissant un harcèlement dans l'établissement.	ORGANISATION
	Mise en place d'un référent harcèlement (CT. art. L. 1153-5-1 voir rubrique "Pilotage" dans G2P).	ORGANISATION
<b>Le salarié est confronté à un public sensible.</b>	Formation des salariés à la gestion des situations sensibles pour apprendre à gérer les conflits.	FORMATION
	Mise en place d'une procédure interne pour accompagner les salariés victimes d'une agression. Mise en place d'un entretien systématique avec les salariés concernés, par le manager de proximité, dans le but d'apporter un soutien psychologique.	FORMATION

<p><b>Un salarié est menacé par un usager en dehors de son travail.</b></p>	<p>Information des salariés sur la nécessité de signaler toute menace ou agression, en lien avec leur activité professionnelle, en dehors de leur travail. Mise en place d'un suivi de ces événements. Mise en oeuvre des actions de soutien qui en découlent et accompagnement dans les démarches.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Le salarié est exposé dans son travail à une charge émotionnelle intense.</b></p>	<p>Mise en place d'une procédure pour accompagner spécifiquement les salariés exposés à une charge émotionnelle intense dans une approche préventive et curative. Mise en place d'un dialogue avec l'encadrement de proximité.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le salarié est confronté à une situation grave, à gérer dans l'urgence.</b></p>	<p>Mise en place et communication aux salariés, des procédures pour faire face à tous les types de situations.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Formation des salariés aux situations d'urgence graves, en utilisant des méthodes de simulation.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Mise à disposition des salariés, les numéros d'urgence (police, pompiers, SAMU, justice).</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Mise en place de procédures d'appui managérial.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Un salarié veut savoir qui est le référent harcèlement.</b></p>	<p>Mise en place d'un affichage obligatoire concernant le harcèlement sexuel, dans les lieux de travail et dans les locaux où ont lieu les embauches. Contrôle du fait que cet affichage explicite clairement les sanctions applicables, les actions contentieuses civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités et services compétents. Mentions obligatoires dans le règlement intérieur.</p>	<p>ORGANISATION</p>

## RISQUE: R215 - RPS - Autonomie

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié doit souvent interrompre son activité.</b>	Mise en place, pour les salariés, d'une marge d'autonomie pour gérer leurs missions dans le respect du cadre fixé par l'encadrement de proximité.	ORGANISATION
	Favorisation des échanges sur l'organisation du travail et clarification éventuelle des priorités avec l'encadrement.	ORGANISATION
<b>Le salarié souhaite s'isoler pour réaliser une activité exigeant de la concentration.</b>	Planification, par les salariés, de leur activité et de leurs rendez-vous pour ne pas qu'ils soient interrompus dans leur travail.	ORGANISATION
	Possibilité pour un salarié de s'isoler et / ou de ne pas être dérangé.	ORGANISATION

## RISQUE: R216 - RPS - Relations au travail

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié travaille dans une équipe et / ou participe à un projet.</b>	Attention particulière portée à la possibilité d'expression de chacun sur ses éventuelles contraintes ou difficultés lors des différentes réunions. Mise en place d'un temps de parole individuel.	MANAGEMENT
<b>Un salarié est mis en difficulté par une surcharge de travail.</b>	Renforcement du travail collaboratif et de l'esprit d'entraide entre les salariés, en particulier dans les cas de demandes importantes et imprévues.	ORGANISATION
	Prévision d'une marge d'autonomie aux équipes pour qu'elles puissent se réorganiser.	ORGANISATION
	Sensibilisation de l'encadrement au travail collaboratif.	ORGANISATION



<p><b>Le salarié souhaite s'investir dans les projets d'établissement.</b></p>	<p>Favorisation et organisation des rencontres entre la direction et les équipes, sur les projets de l'établissement.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p><b>Le salarié souhaite évoluer dans la structure.</b></p>	<p>Communication avec les salariés sur les évolutions possibles dans le cadre de leur fonction au sein de la structure.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Identification et valorisation des compétences des salariés.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Organisation des entretiens professionnels.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Identification des passerelles "métiers" et des possibilités de mobilité vers d'autres activités.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p><b>Un salarié est en conflit avec un autre.</b></p>	<p>Analyse systématique, par le management, des situations de conflit identifiées entre collègues. Organisation d'entretiens individuels avec les protagonistes du conflit. Mise en place de la présence d'un accompagnement externe (médecin du travail, infirmier santé au travail, assistante sociale du travail).</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Un salarié participe à la réunion annuelle.</b></p>	<p>Organisation périodique (au moins un fois / an) d'une réunion de l'ensemble des salariés de l'établissement. Organisation d'un temps de réponse aux questions des salariés. Diffusion de la tenue de cette réunion à tous les salariés. Favorisation de la solidarité et de l'importance du travail collectif, par la direction.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>un salarié s'interroge sur sa mission.</b></p>	<p>Missions confiées aux salariés dans le cadre d'un échange avec leur hiérarchie, au cours duquel leurs contraintes sont formulées. Moyens mis à leur disposition pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés.</p>	<p>ORGANISATION</p>

## PLAN D'ACTION

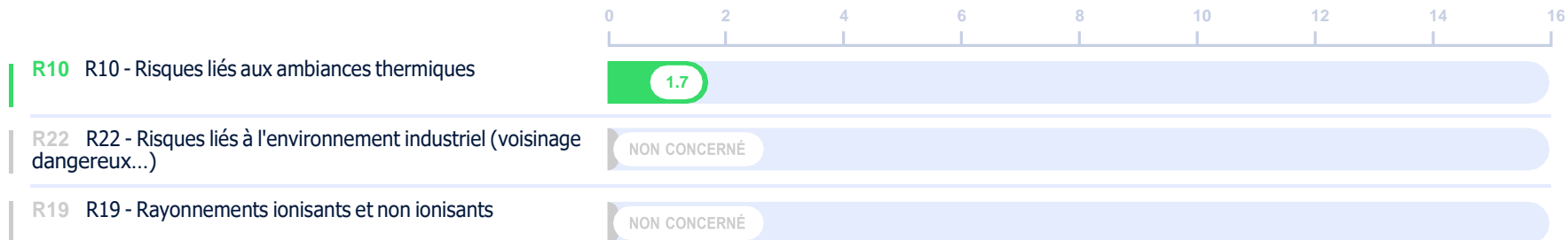
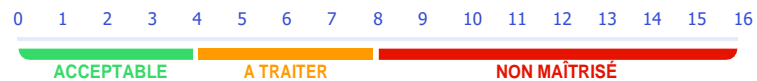
### Actions retenues Unité de travail : Risques psychosociaux communs

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R212 R212 - RPS - Insécurité du travail	Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles.		Non renseigné	01/07/2024
R216 R216 - RPS - Relations au travail	Attention particulière portée à la possibilité d'expression de chacun sur ses éventuelles contraintes ou difficultés lors des différentes réunions. Mise en place d'un temps de parole individuel.		Non renseigné	01/07/2024
R216 R216 - RPS - Relations au travail	Favorisation et organisation des rencontres entre la direction et les équipes, sur les projets de l'établissement.		Non renseigné	01/07/2024
R216 R216 - RPS - Relations au travail	Analyse systématique, par le management, des situations de conflit identifiées entre collègues. Organisation d'entretiens individuels avec les protagonistes du conflit. Mise en place de la présence d'un accompagnement externe (médecin du travail, infirmier santé au travail, assistante sociale du travail).		Non renseigné	01/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R216 R216 - RPS - Relations au travail</b>	Organisation périodique (au moins un fois / an) d'une réunion de l'ensemble des salariés de l'établissement. Organisation d'un temps de réponse aux questions des salariés. Diffusion de la tenue de cette réunion à tous les salariés. Favorisation de la solidarité et de l'importance du travail collectif, par la direction.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R216 R216 - RPS - Relations au travail</b>	Missions confiées aux salariés dans le cadre d'un échange avec leur hiérarchie, au cours duquel leurs contraintes sont formulées. Moyens mis à leur disposition pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés.		Non renseigné	01/09/2024

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Risques naturels



## Unité de travail : Risques naturels

### RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié travaille pendant une canicule.</b>	Information et sensibilisation sur les effets de la chaleur ( coup de chaleur, fatigue, maux de tête...) et les moyens de s'en prémunir (hydratation, mise au frais...)	FORMATION
<b>Le salarié travaille pendant une canicule.</b>	Identification des postes particulièrement exposés à la chaleur et des personnes particulièrement sensibles (femmes enceintes, pathologies ...).	ORGANISATION
<b>L'alerte rouge annonçant une vague de chaleur est déclenchée par Météo France.</b>	Mise en place d'un plan pour la gestion des vagues de chaleur.	ORGANISATION
<b>Météo France annonce une vague de chaleur.</b>	Prévision et mise en place d'une organisation du travail spécifique en cas de vague de chaleur.	ORGANISATION
<b>Le salarié travaille pendant une canicule.</b>	Mise à disposition d'eau potable fraîche à proximité des postes de travail en quantité suffisante (article R. 4225-2 du code du travail).	EQUIPEMENT
<b>La structure est située dans une zone d'exposition à un ou des risques naturels ou industriels.</b>	Consultation de <a href="http://georisques.gouv.fr">georisques.gouv.fr</a> afin de connaître l'ensemble des risques auxquels la structure est exposée et mettre en œuvre les moyens de prévention adaptés.	ORGANISATION

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Risques naturels

**Aucune action de prévention n'a été sélectionnée pour cette unité de travail**